



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY

PROVINCE DE QUEBEC.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 29 NOVEMBRE 1873.

QUEBEC, SATURDAY, 29th NOVEMBER, 1873.

Nominations.

Appointments.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Québec, 27 novembre 1873.

Quebec, 27th November, 1873.

Nominations de commissaires d'écoles.

Appointment of School Commissioners.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en Conseil en date du 24 novembre 1873, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48ème et 136ème clauses du chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 14th instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th and 136th clauses of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

Comté de Kamouraska—Sainte-Hélène.—MM. Pierre Laplante et Joseph Sirois, en remplacement de MM. Joseph Morin et Sifroid Moreau.

County of Kamouraska, Sainte Hélène.—Messrs. Pierre Plante and Joseph Sirois, vice Messrs. Joseph Morin and Sifroid Moreau.

Cité de Québec—Catholiques.—Le Rév. J. E. Maguire, en remplacement du Rév. J. Neville.

City of Québec—Catholic—The Reverend J. E. Maguire, vice the Reverend J. Neville.

Nominations d'un commissaire et d'un syndic d'école.

Appointments of a School Commissioner and School Trustee.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en Conseil, en date du 26 novembre 1873, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48ème et 136ème clauses du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes d'un commissaire et d'un syndic d'écoles, savoir :

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 14th instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th and 136th clauses of chapter 15 of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to make the following appointment of a school commissioner and school trustee, to wit :

Comté de Portneuf—Saint-Raymond—Commissaires—M. Moïse Paquet, en remplacement de M. Pierre Robitaille.

County of Portneuf—Saint Raymond—Commissioner.—Mr Moïse Paquet, vice Mr. Pierre Robitaille.

Comté de Montcalm—Rawdon—Syndic—Le Rév. George Plamondon, en remplacement du Rév. P. A. Laporte.

County of Montcalm—Rawdon—Trustee.—The Reverend George Plamondon, vice the Reverend P. A. Laporte.

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.
A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en notre cité de Québec, le QUINZIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au quinzième jour du mois de décembre prochain ;

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au QUATRIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite cité de Québec, le dit quinzième jour de décembre prochain, et Nous Voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TREIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec
2453 23

Avis du Gouvernement.

(Adj. No. 1221.) PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la location faite à Elzear David, du lot No. neuf, dans le septième rang du canton Morin, a été annulée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11.

P. FORTIN,
Commissaire T. C.

Québec, 26 novembre 1873.

4419

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 17 novembre 1873.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le dix-neuvième jour de décembre.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

4177

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the FIFTEENTH day of the month of DECEMBER next, to have been commenced and held—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec stands prorogued to the fifteenth day of the month of December next ;

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to the FOURTH day of the month of DECEMBER next, so that neither you nor any of you, on the said fifteenth day of December next, at Our said City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the FOURTH day of the month of DECEMBER next, at Our said City of Quebec, personally you be and appear for the DESPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant Governor of Our Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this THIRTEENTH day of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-three, and in the thirty-seventh year of Our Reign.

By Command,

H. CYRIAS PELLETIER,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.
2454

Government Notices.

(Adj. No. 1221.) PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the location made to Elzear David, of lot No. nine, in the seventh range of the township of Morin, has been cancelled under the authority of the Act 32 Vict., chap. 11.

P. FORTIN,
Commissioner.

Québec, 26th November, 1873.

4420

NOTICE.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Québec, 17th November, 1873.

Notice is hereby given that, pursuant to the 50th rule of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, all petitions for private bills must be presented on, or before, the nineteenth day of December.

G. M. MUIR,
Clerk Leg. Assembly.

4178

PROVINCE DE QUEBEC,

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er février 1873.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour le permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir:

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

2451 23

Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour passer un acte incorporant la compagnie de chemin de jonction de Massawippi et le Grand Tronc, pour construire un chemin à lisses de fer dans le comté de Stanstead.

Stanstead, Q., 20 novembre 1873.

4339

AVIS.

Demande sera faite à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à l'acte d'incorporation de l'association des Pharmaciens de la province de Québec.

4399

LA COMPAGNIE D'OMNIBUS DE MONTREAL.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "La Compagnie d'Omnibus de Montréal."

Montréal, 25 octobre 1873.

4413

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st February, 1873.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz:

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

2452

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, to pass an act incorporating the Massawippi and Grand Trunk Junction Railway Company, to construct an iron railway within the county of Stanstead.

Stanstead, Q., 20th November, 1873.

4340

NOTICE.

Application will be made to the Provincial Legislature, at its next session, for amendments to the act of incorporation of the Pharmaceutical Association of the Province of Québec.

4400

MONTREAL OMNIBUS COMPANY.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate "The Montreal Omnibus Company."

Montreal, 25th October, 1873.

4414

Avis public est par le présent donné que "La Corporation de la Ville de Lachine" fera application à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir divers amendements à son acte d'incorporation, 36 Victoria, chapitre 53.

J. DUBREUIL,
Maire.

Lachine, 12 novembre 1873. 4203 2

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Montreal, Chambly et Sorel.

Montreal, 18 novembre 1873. 4227 2

Les commissaires d'école de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte les autorisant à prélever une taxe spéciale pour l'érection d'une école modèle.

L. A. DE-ROSIERS,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Henri, 8 novembre 1873. 4281 2

AVIS.

A la prochaine session du Parlement de Québec, il sera fait application pour obtenir un acte incorporant comme municipalité de ville le village connu sous le nom de Fraserville (Rivière-du-Loup).

4309 2

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant les actes qui incorporent "la compagnie de chemin à lisses de Lévis à Kennebec."

E. DEMERS,
Secrétaire-trésorier.

Lévis, 20 novembre 1873. 4311 2

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature locale de la province de Québec, pour étendre les limites du village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Montreal, 19 novembre 1873. 4303 2

THE MONTREAL OMNIBUS AND TRANSFER COMPANY.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Montreal Omnibus and Transfer Company."

Montreal, 21 octobre 1873. 3879 5

Avis est par le présent donné que Joseph Meunier, commerçant, de la paroisse de Repentigny, dans le comté de L'Assomption, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte lui permettant de construire un pont de peage sur la rivière de L'Assomption, au village de Saint-Paul l'Hermitte, dans le comté de L'Assomption, et lui accordant tous les pouvoirs nécessaires à cette fin. Le privilège demandé par le dit Meunier s'étendra à deux milles au-dessus et deux milles au-dessous du dit pont. Ce pont sera construit sur des piliers placés à une distance de pas moins de quarante pieds les uns des autres; la hauteur des arches sera de pas moins de cinq pieds au-dessus des hautes eaux, et il y aura une arche tournante donnant un passage de pas moins de quarante pieds pour les radeaux et navires. Le taux des péages qui seront exigés sur ce pont sera comme suit :

Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un bœuf.....	\$0 10
Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux bœufs.....	0 15
Pour chaque voiture tirée par trois chevaux ou trois bœufs.....	0 20
Pour chaque voiture tirée par quatre chevaux ou quatre bœufs.....	0 25
Pour chaque cheval, bœuf ou vache libre.....	0 05
Pour chaque mouton, cochon, veau, poulain.....	0 03
Pour chaque homme à cheval.....	0 10
Pour chaque personne à pieds.....	0 03

JETTE & BEIQUÉ,
Pour le pétitionnaire.

Montreal, 21 novembre 1873. 4317 2

Public notice is hereby given that "The Corporation of the Town of Lachine" will apply to the Quebec Legislature, at its next session, to obtain divers amendments to their act of incorporation, 36 Victoria, chapter 53.

J. DUBREUIL,
Mayor.

Lachine, 12th November, 1873. 4204

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Legislature of the province of Québec, for an act to amend the acts incorporating the Montreal, Chambly and Sorel Railway Company.

Montreal, 18th November, 1873. 4228

The School Commissioners of the municipality of Saint Henry, county of Hochelaga, will apply to the Legislature of the province of Québec, at its next session, for a bill authorizing them to levy a special tax for the building of a model school.

L. A. DESROSIERS,
Secretary Treasurer.

Saint Henry, 8th November, 1873. 4282

NOTICE.

Application will be made to the Parliament of Québec, at its next session, for an act to incorporate as a town municipality the village known by the name of Fraserville (Rivière-du-Loup).

4310

Application will be made at the next session of the legislature of the province of Québec for an act to amend the acts incorporating "The Lévis and Kennebec railway company."

E. DEMERS,
Secretary-treasurer.

Lévis, 20th November, 1873. 4312

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Local Legislature of the Province of Québec, to enlarge the limits of the village of Sainte Thérèse de Blainville.

Montreal, 19th November, 1873. 4304

THE MONTREAL OMNIBUS AND TRANSFER COMPANY.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate "The Montreal Omnibus and Transfer Company."

Montreal, 21st October, 1873. 3880

Notice is hereby given that Joseph Meunier, trader, of the parish of Repentigny, in the county of L'Assomption, will apply to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, for an act authorizing him to erect a toll bridge over the river Assomption, at the village of Saint Paul l'Hermitte, in the county of L'Assomption, and granting him all powers therefor: the privilege asked by the said Joseph Meunier will extend to two miles above and two miles below the said bridge; the bridge will be built on piles placed at a distance of not less than forty feet apart, the height of the arches will not be less than five feet above the highest water mark, and there will be one swing bridge affording a passage of not less than forty feet for rafts and vessels. The tariff of tolls to be levied on the said bridge will be as follows:

For every vehicle drawn by one horse or ox...	\$0 10
For every vehicle drawn by a team of horses or oxen.....	0 15
For every vehicle drawn by three horses or three oxen.....	0 20
For every vehicle drawn by four horses or four oxen.....	0 25
For every horse, ox or cow.....	0 05
For every sheep, pig, calf, colt.....	0 03
For every person on horse-back.....	0 10
For every foot passenger.....	0 03

JETTE & BEIQUÉ,
For petitioner.

Montreal, 21st November, 1873. 4318

Avis est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, par la corporation du collège des Trois-Rivières, pour amender son acte d'incorporation. Les Trois-Rivières, le 11 novembre 1873. 4139 3

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant les actes incorporant la compagnie dite « The Missisquoi Junction Railway ».

WM. MEAD PATTISON,
Sec. et Trésorier.
Frelighsburg, 4 novembre 1873. 3977 4

AVIS.

The Montreal Building Association demandera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, un acte lui accordant le pouvoir d'augmenter son fonds capital, et d'amender aussi son acte d'incorporation.

W. A. MERRY,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 27 octobre 1873. 3897 5

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour annexer au comté de Beauce, pour les fins civiles, municipales, électorales et d'enregistrement, cette partie de la paroisse de Saint-Séverin, qui est située dans le comté de Lotbinière, et pour ériger en une municipalité séparée la paroisse de Saint-Séverin, sous le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin. 4167 3

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, by the corporation of the Three-Rivers' College, to amend its act of incorporation. Three-Rivers, 11th November, 1873. 4140

Application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for an act to amend the acts incorporating the Missisquoi Junction Railway.

WM. MEAD PATTISON,
Sec. and Treasurer.
Frelighsburg, 4th November, 1873. 3978

NOTICE.

The Montreal Building Association will make application to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to empower it to increase its capital, and otherwise to amend its act of incorporation.

W. A. MERRY,
Secy. Treasurer.
Montreal, 27th October, 1873. 3898

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to annex to the county of Beauce, for civil, municipal, electoral and registration purposes, that portion of the parish of Saint-Séverin, which is situate within the county of Lotbinière, and to erect into a separate municipality the parish of Saint-Séverin, under the name of the municipality of the parish of Saint Séverin. 4168

Avis Divers.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

"Neilson et McGaw."

Avis est par le présent donné que la société qui existait ci-devant entre George Neilson, entrepreneur, de la ville de Belleville, dans le comté d'Hastings, province d'Ontario et Alexander McGaw, entrepreneur, de la cité d'Ottawa, (pour un temps illimité et sans stipulations écrites de société,) sous les noms et raison de "Neilson & McGaw," a été ce 20^e jour de novembre courant, dissoute par moi le dit Alexander McGaw, suivant ma volonté et mon bon plaisir; toutes personnes intéressées se conduiront à l'avenir d'après cet avis.

Daté dans la dite cité d'Ottawa, ce vingtième jour de novembre A. D., 1873.

4337 ALEX. MCGAW.

District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 1430.

Dame Hannah Wheatley, Demanderesse; vs. William Riley, de la cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.

TRENHOLME & MACLAREN,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 19 novembre 1873. 4351

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication d'icelui, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en conseil, par Eusèbe Hyacinthe Fréchette, écuyer, Lieutenant-Colonel de Milice, le Révérend Messire Amable Thibault, prêtre, John Yule, écuyer, seigneur, Samuel T. Willett, manufacturier, Michel D. S. Martel, médecin; Léon Philippe Le Metayer Masselin, industriel; Joseph Ostigny, commerçant; Louis Dosithé Soupras, commerçant; Joseph Octave Dion, agent de journaux, tous de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly; le Révérend Messire Edouard Crevier, prêtre, grand vicaire; Joseph Napoléon Poulin, médecin, tous deux de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir; Jacques Félix Sincennes, propriétaire de vaisseaux, de la cité de Montréal; Pierre Basile Bonoit, membre de la chambre fédérale aux communes, pour le comté de Chambly, de la paroisse de Saint-Hubert,

Miscellaneous Notices.

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP.

"Neilson and McGaw."

Notice is hereby given that the partnership heretofore existing between George Neilson of the town of Belleville, in the county of Hastings and province of Ontario, contractor, and Alexander McGaw, of the city of Ottawa, in the county of Carleton and province aforesaid, contractor, (for an indefinite term and without partnership articles) under the names, style and firm of "Neilson & McGaw," was this 20th day of November instant, dissolved by me the said Alexander McGaw, at my will and pleasure; all persons interested will therefore govern themselves accordingly.

Dated at the city of Ottawa aforesaid, this twentieth day of November A. D., 1873.

4338 ALEX. MCGAW.

District of Montreal. } Superior Court.
No 1430.

Dame Hannah Wheatley, Plaintiff; vs. William Riley, of the city of Montreal, trader, Defendant.

An action for separation of property has been this day instituted in this cause.

TRENHOLME & MACLAREN,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 19th November, 1873. 4352

Notice is hereby given that, within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, by Eusèbe Hyacinthe Fréchette, esquire, lieutenant-colonel of militia, the reverend Amable Thibault, priest, John Yule, esquire, seigneur, Samuel T. Willett, manufacturer, Michel D. S. Martel, physician, Léon Philippe Lemetayer Masselin, artisan, Joseph Ostigny, trader, Louis Dosithé Soupras, trader, Joseph Octave Dion, newspaper agent, all of the parish of Saint-Joseph de Chambly, the reverend Edouard Crevier, priest, grand vicar, Joseph Napoléon Poulin, physician, both of the parish of Ste. Marie de Monnoir; Jacques Félix Sincennes, ship owner, of the city of Montreal, Pierre Basile Bonoit, member of the house of Commons for the county of Chambly, of the parish of Saint-Hubert, in the said county; Sabin Archambault, trader, Henry Edmond

dans le dit comté; Sabin Archambault, commerçant; Henry Edmond Massé, commerçant, et Norbert D. D. Bessette, notaire, ces trois derniers du village Richelieu, dans le comté de Rouville, pour obtenir des lettres-patentes en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, pour les incorporer sous le nom de "Comptoir Rubanier de Bernay, à Chambly Bassin."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est 1° La fabrication et la vente de tous articles se rattachant à la rubannerie, tels que galons, retors coton; fil et coton, pur fil, etc., etc. 2° La fabrication et la vente, (dans un délai plus éloigné), de tous articles en coton ou en fil, simples, croisés et damassés, tels que nappes, serviettes, toiles à tentures ou couvertures façonnées à la Jacquard.

Les opérations seront poursuivies dans toute la province de Québec, mais la principale place d'affaires sera à Chambly Bassin, paroisse de Saint-Joseph de Chambly, comté de Chambly, et district de Montréal.

Le fonds social est, quant à présent, fixé à la somme de vingt mille piastres.

Le nombre d'actions est de huit cents, de la valeur chacune de vingt-cinq piastres.

Les dits Eusèbe Hyacinthe Fréchette, Samuel T. Willett, Michel D. S. Martel, Joseph Ostigny, Jacques Félix Sincennes, Pierre Basile Benoit, Sabin Archambault, Joseph Napoléon Poulin et Norbert D. D. Bessette, tous sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la compagnie.

NORBERT D. D. BESSETTE,
Notaire, pour les Requérants.

Chambly Bassin, 18 novembre 1873. 4341

AVIS PUBLIC est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Richard Smith, mécanicien et fondateur, Henry A. Elkins, mécanicien et fondateur, Joseph S. Walton, gentilhomme, Robert N. Hall, avocat, William Farwell, fils, banquier, Edward Hargrave, comptable, et William White, avocat, tous de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Province de Québec, l'honorable Matthew H. Cochrane, sénateur, du canton de Compton, dans le dit district, l'honorable John Henry Pope, du canton de Compton, dans le dit district, membre de la Chambre des Communes pour la Puissance du Canada, et John Scott, gentilhomme, du village de Lennoxville, dans le dit district, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, pour obtenir des lettres-patentes les constituant en corps politique et incorporer en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, sous le nom de "The Smith Elkins Manufacturing Company," dans le but de transiger des affaires comme fonderie et comme manufacture, tant pour ouvrages en bois qu'en fer.

Les opérations de la dite compagnie seront transigées dans le dit district de Saint-François et ailleurs dans la Province de Québec, principalement dans la dite ville de Sherbrooke, où sera l'office principal et la principale place d'affaires de la dite compagnie. Le montant du fonds social sera de cent mille piastres, divisé en mille actions de cent piastres chacune. Tout le capital est souscrit.

Les dits Richard Smith, Henry A. Elkins, Joseph S. Walton et Robert N. Hall, seront les premiers directeurs de la dite compagnie, tous sont résidents en Canada, et sont sujets de Sa Majesté.

HALL, WHITE ET PANNETON,
Procureurs des dits requérants
Sherbrooke, P. Q., 24 novembre 1873. 4371

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1301.
Dame Olive Boudreau, de la cité et du district de Montréal, épouse de William Dugas dit Labrèche, du même lieu, meublier, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

William Dugas dit Labrèche, meublier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le onzième jour de novembre courant.

LORANGER & LORANGER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 11 novembre 1873. 4122 1

Massé, trader, and Norbert D. D. Bessette, notary, the last three of the village of Richelieu, in the county of Rouville, to obtain letters-patent pursuant to the provisions of the Joint Stock Companies incorporation act, to incorporate them under the name of the "Comptoir Rubanier de Bernay, à Chambly Bassin."

The purpose for which incorporation is sought is 1° The fabrication and sale of all sorts of ribbon ware, such as tape, cotton twist, thread and cotton, pure thread, &c., &c. 2° The fabrication and sale (at some future time) of all articles of cotton or thread, simple, crossed and damasked, such as table covers, napkins, canvas or covers Jacquart style.

The business will be carried on throughout the whole province of Québec, but the principal place of business will be at Chambly Basin, parish of Saint Joseph de Chambly, county of Chambly and district of Montreal.

The capital stock is fixed, for the present, at the sum of twenty thousand dollars.

The number of shares is eight hundred and the value of each is twenty-five dollars.

The aforesaid Eusèbe Hyacinthe Fréchette, Samuel T. Willett, Michel D. S. Martel, Joseph Ostigny, Jacques Félix Sincennes, Pierre Basile Benoit, Sabin Archambault, Joseph Napoléon Poulin, and Norbert D. D. Bessette, all subjects of Her Majesty by birth, will be the first directors of the company.

NORBERT D. D. BESSETTE,
Notary, for petitioners.

Chambly Basin, 18th November, 1873. 4342

PUBLIC NOTICE is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made by Richard Smith, machinist and founder, Henry A. Elkins, machinist and founder, Joseph S. Walton, gentlemen, Robert N. Hall, advocate, William Farwell, the younger, banker, Edward Hargrave, accountant, and William White, advocate, all of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis and Province of Québec; the honorable Matthew H. Cochrane, of the township of Compton, in the said district, senator, the honorable John Henry Pope, of the township of Compton, in the said district, member of the House of Commons for the Dominion of Canada, and John Scott, of the village of Lennoxville, in said district, gentleman, to His Excellency the Lieutenant-Governor of the Province of Québec, in council, for letters-patent, constituting them a body politic and corporate under the provisions of the joint stock companies incorporation act, to be called "The Smith Elkins Manufacturing Company," for the purpose of carrying on a general foundry, and manufacturing business in wood and iron.

The operations of the said company to be carried on in the said district of Saint Francis and elsewhere in the Province of Québec, principally at the said town of Sherbrooke, where the head office and chief place of business of the said company will be. The amount of capital stock to be one hundred thousand dollars, divided into one thousand shares of one hundred dollars each. The whole of which is subscribed.

The aforementioned Richard Smith, Henry A. Elkins, Joseph S. Walton and Robert N. Hall, to be the first directors of said company, all of whom are residents in Canada, and subjects of Her Majesty.

HALL, WHITE & PANNETON,
Attorneys for said Applicants.
Sherbrooke, P. Q., 24th November, 1873. 4372

Province of Québec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 1301.
Dame Olive Boudreau, of the city and district of Montreal, wife of William Dugas dit Labrèche, of the same place, cabinet maker, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said William Dugas dit Labrèche, cabinet maker, of the same place, Défendant.

An action, in séparation de biens, had been instituted in this cause, on the eleventh day of November instant.

LORANGER & LORANGER,
Atty. for the Plaintiff.
Montreal, 11th November, 1873. 4122

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital payé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la banque, le et après le 1er décembre prochain.

Les livres de transport seront fermés du 17 à novembre prochain inclusivement.

Par ordre du bureau,

H. COTTE,
Caissier.
3961 5

Montréal, 30 octobre 1873.

AVIS est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sous un mois après la dernière publication du présent avis, pour obtenir une charte d'incorporation par Lettres-Patentes en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social (31 Vict., chap. 25).

1. Le nom collectif proposé de la compagnie est The City Omnibus Company.

2. L'objet pour lequel son incorporation est demandée est pour transporter les passagers et le bagage d'un point à un autre dans les limites de la cité et du district de Montréal, d'acquérir des biens immeubles et des biens meubles pour ce genre d'affaires.

3. La place ou les places dans cette province où les opérations de la dite compagnie seront poursuivies sont la cité et le district de Montréal, avec son principal siège d'affaires dans la cité de Montréal.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de \$50,000.

5. Le nombre des actions de la dite compagnie sera de 1000, et le montant de chaque action \$50.

6. Les noms, prénoms et professions des dits requérants sont comme suit: Maurice Cuvillier, de Montréal, marchand; Charles H. Walters, de Montréal, marchand; Malcolm Peters, de Montréal, marchand; Maitland S. MacDougall, de Montréal, courtier; Thomas Kershaw, de Montréal, marchand; Charles E. Colson, de Montréal, marchand; desquels les dits Maurice Cuvillier, Thomas Kershaw et Charles H. Walters seront les premiers directeurs de la dite compagnie, tous résidents en Canada et sujets de Sa Majesté.

KERR, LAMBE & CARTER,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 12 novembre 1873. 4157 3

L'ASSOCIATION DES DENTISTES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

A la dernière assemblée des licenciés de cette province, tenue à Montréal, les messieurs suivants ont été élus membres du bureau des syndics et des examinateurs pour les deux années suivantes:

A. BERNARD,	Montréal.
P. BAILLARGEON,	Québec.
J. MCKEE,	do
N. D. ROSS,	do
C. BREWSTER,	Montréal.
E. LEFAIVRE,	St. Jean.
J. B. BAZIN,	Montréal.
C. F. F. TRESTLER,	do
L. J. B. LEBLANC,	do
J. N. WEBSTER,	do
W. GEO. BEERS,	do

Les soussignés ont été élus officiers:

A. BERNARD,	Président.
W. GEO. BEERS,	Secrétaire.
C. BREWSTER,	Trésorier.
C. F. F. TRESTLER,	Régistrare.

L'Association des Dentistes de la Province de Québec, demandera à la prochaine session de la législature locale, des amendements à l'acte d'incorporation.

3 4159

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE MÉGANTIC.

Aux habitants de la municipalité du comté de Mégantic.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Jean-Baptiste Rousseau, secrétaire-trésorier, que par une résolution passée par le conseil municipal du comté de Mégantic, le dixième jour de septembre dernier, et approuvée par Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, le dix-septième jour de novembre

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Notice is hereby given that a dividend of four per cent, on the paid up capital of La Banque Jacques-Cartier, has been declared for the current half year and will be payable at the bank, on and after the first of December next.

The transfer books will be closed from the 17th to the 29th November next, both days inclusive.

By order of the board,

H. COTTE,
Cashier.
3962

Montreal, 30th October, 1873.

NOTICE is hereby given, that the undersigned intend to apply to His Honor the Lieutenant Governor in council, within one month after the last publication of this notice, for a charter of incorporation by Letters Patent under the Joint Stock Companies Incorporation Act (31 Vict., cap. 25).

1. The proposed corporate name of the company is The City Omnibus Company.

2. The object for which its incorporation is sought, is for the transfer of passengers and baggage from one point to another within the limits of the city and district of Montreal, and of acquiring real and personal property for the purpose of said business.

3. The place and places within this province where the operation of the said company are to be carried on, are the city and district of Montreal, with its chief place of business in the city of Montreal.

4. The amount of the capital stock of the said company is to be \$50,000.

5. The number of shares of said company is to be 1000, and the amount of each share, \$50.

6. The names in full and address and calling of each of the applicants, are as follows: Maurice Cuvillier, of Montreal, merchant; Charles H. Walters, of Montreal, merchant; Malcolm Peters, of Montreal, merchant; Maitland S. MacDougall, of Montreal, broker; Thomas Kershaw, of Montreal, merchant; Charles E. Colson, of Montreal, merchant; of whom the said Maurice Cuvillier, Thomas Kershaw and Charles H. Walters are to be the first directors of the said company, all of whom are residents of Canada and subjects of Her Majesty.

KERR, LAMBE & CARTER,
Solliciteurs of applicants.

Montreal, 12th November, 1873. 4158

DENTAL ASSOCIATION OF THE PROVINCE OF QUÉBEC.

At the last meeting of licentiates of this province, held in Montreal, the following were elected the board of trustees and examiners for the next two years:

A. BERNARD,	Montréal.
P. BAILLARGEON,	Québec.
J. MCKEE,	do
N. D. ROSS,	do
C. BREWSTER,	Montréal.
E. LEFAIVRE,	St. Johns.
J. A. BAZIN,	Montréal.
C. F. F. TRESTLER,	do
L. J. B. LEBLANC,	do
J. N. WEBSTER,	do
W. GEO. BEERS,	do

The following were elected officer bearers:

A. BERNARD,	President.
W. GEO. BEERS,	Secretary.
C. BREWSTER,	Treasurer.
C. F. F. TRESTLER,	Registrar.

The Dental Association of the Province of Québec will apply, at the next session of the local legislature, for amendments to the act of incorporation.

4160

PROVINCE OF QUÉBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF MÉGANTIC.

To the inhabitants of the municipality of the county of Mégantic.

PUBLIC NOTICE is hereby given by Jean-Baptiste Rousseau, secretary-treasurer, that by a resolution passed by the municipal council, of the county of Mégantic, on the tenth day of september last, past and approved by His Excellency the lieutenant-governor on council, on the seventeenth day of November

courant; laquelle approbation a été reçue, hier, par le soussigné, toute cette partie des premier, deuxième, troisième et quatrième rangs, du canton d'Inverness, située au nord-ouest du lac Joseph qui se trouve dans le dit canton d'Inverness, a été érigée en une municipalité séparée de partie de canton, sous le nom de "Municipalité de la partie ouest du canton d'Inverness."

Donné à Inverness, ce vingtième jour de novembre, mil huit cent soixante-treize.

J. B. ROUSSEAU
S. T. C. C. M.
4335 2

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Avis est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la banque Jacques-Cartier, aura lieu à la banque, jeudi, le 18 décembre prochain, à 3 heures P. M.

Par ordre du Bureau,
H. COTTÉ,
Caissier.
4223

Montréal, 18 novembre, 1873.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de D. C. Morency, bijoutier et orfèvre, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont requis de s'assembler à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, 15 décembre 1873, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4343
Québec, 24 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Fidèle Ballantyre, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le neuvième jour de décembre prochain, à onze heures A. M., pour prendre en considération le désistement de la contestation d'une requête faite par N. S. Whitney, éc., de Montréal, et pour le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
4355
Québec, 22 nov. 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean Charles Henry Craig, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité de ses créanciers, tel que requis par la loi; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, les dits trois jours expirant mercredi, le dix-septième jour de décembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.
4359
Montréal, 25 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alcibiade Parent, épicière et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 97, rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, vendredi, le

instant: which said approbation was received yesterday by the undersigned, all that portion of the first, second, third and fourth ranges of the township of Inverness, situated on the north-west side of the lake Joseph, in the said township, has been erected into a separate municipality of part of a township under the name of "Municipality of the west part of the township of Inverness."

Given at Inverness, this twentieth day of November, eighteen hundred and seventy-three.

J. B. ROUSSEAU,
S. T. C. C. M.
4336

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Notice is hereby given, that the general annual meeting of the Stockholders, of La Banque Jacques-Cartier, will be held at the Bank, on Thursday, the 18th December next, at 3 o'clock P. M.

By order of the Board,
H. COTTE,
Cashier.
4224

Montreal, 18th November, 1873.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of D. C. Morency, watchmaker and jeweller, of Lévis, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official Assignee of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint Peter street, Québec, on Monday, 15th December, 1873, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4344
Québec, 24th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Fidèle Ballantyre, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, Saint Peter street, on Tuesday, the ninth day of December next, at eleven o'clock A. M., to take into consideration the discontinuance of the contestation of a certain petition filed by N. S. Whitney, Esq., of Montreal, and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.
4356
Québec, 22nd November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean Charles Henry Craig, of the city of Three Rivers, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent filed in my office, a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday, the seventeenth day of December next, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
Official Assignee
4360
Montreal, 25th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alcibiade Parent, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, St. James street, in the city of Montreal, on Friday, the second day of January, 1874,

deuxième jour de janvier 1874, à trois heures P. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
4361

Montréal, 25 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Lacombe, entrepreneur, constructeur et commerçant, de la cité de Montréal, failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au Palais de Justice, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, à Montréal, mercredi, le dixième jour de décembre, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JAMES TYRE,
Syndic provisoire.
4365

Montréal, 22 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry G. Sewell, de la cité de Montréal, marchand de commission et commerçant, failli. Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1 Union Buildings, rue Saint-François Xavier, dans la cité de Montréal, lundi le vingt-neuvième jour de décembre, 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
4357

Montréal, 25 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean Charles Henry Craig, de la cité de Trois-Rivières, commerçant, failli. Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir au bureau de L. A. Camirand, N. P., rue Craig, en la cité de Trois-Rivières, mardi, le 30e jour de décembre prochain, à deux heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
4363

Montréal, 25 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Amedée Raymond, commerçant et manufacturier de remèdes, du Coteau Saint-Augustin, paroisse et district de Montréal, failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de s'assembler à son domicile et place d'affaires, au Coteau Saint-Augustin susdit, coin des rues St. Joseph et Waterworks, lundi, le quinzième jour de décembre prochain, à une heure et demie de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic provisoire.
4367

Montréal, 24 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alphonse Laliberté, de la cité de Montréal, marchand, failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens; ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 217, rue Lagachetière, Montréal, le 9 décembre prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
4379

Montréal, 20 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Honoré Marier, failli. Un bordereau des dividendes a été préparé et res-

at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
4362

Montreal, 25th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Lacombe, of the city of Montreal, contractor, builder and trader, an Insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet, at the Court House, in the room allotted to matters in insolvency, in Montreal, on Wednesday, the tenth day of December, 1873, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

JAMES TYRE,
Interim Assignee.
4366

Montreal, 22nd November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry G. Sewell, of the city of Montreal, commission merchant and trader, an Insolvent. I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month; and are hereby notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, Saint-François Xavier Street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of December 1873, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
4358

Montreal, 25th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean Charles Henry Craig, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent. I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of L. A. Camirand, N. P., Craig street, in the city of Three Rivers, on Tuesday, the 30th day of December next, at two o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
4364

Montreal, 25th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Amedée Raymond, of the Coteau Saint Augustin, parish and district of Montreal, trader and manufacturer, an Insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his domicile and place of business, at Coteau Saint Augustin aforesaid, corner of St. Joseph and Waterworks streets, on Monday, the fifteenth of December next, at half past one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

CHS. ALB. VILBON,
Interim Assignee.
4368

Montreal, 24th November 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alphonse Laliberté, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 217, Lagachetière street, Montreal, on the 9th day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
4380

Montreal, 20th November. 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Honoré Marier, an insolvent. A dividend sheet has been prepared, open to objec-

tera ouvert aux oppositions jusqu'au 8 décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic,
531½, rue Craig.
4361

Montréal, 24 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean-Bte. Lépine, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumeshil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 531½, rue Craig, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le 27 décembre prochain, à 8 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
4383

Montréal, 25 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Sylla Côté, de la cité de Québec, commerçant, failli.
Le troisième jour de février prochain, le soussigné demandera sa décharge à la dite cour, en vertu du dit acte.

SYLLA COTÉ.
Par BLANCHET & PENTLAND,
Ses Procureurs *ad litem*.

Québec, 26 novembre 1873.

4385

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Calixte Thauvette, marchand, de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, failli.

Je, soussigné, Antoine Phaneuf, de Rigaud, comté de Vaudreuil, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

Avis leur est aussi par le présent donné que le failli sus-mentionné a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, signé par une majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts de la valeur de ses obligations, sujet à computation sur preuve de telle proportion, et si aucune opposition à cet acte de composition et de décharge n'est faite par écrit par un ou des créanciers, dans l'espace de trois jours juridiques après la dernière publication de cet avis, qui sera le dixième jour de décembre prochain, 1873, le syndic officiel, agirai d'après les termes du dit acte de composition et de décharge.

A. PHANEUF,
Syndic officiel.
4391

Rigaud, 25 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Cour Supérieure—Montréal.
In re Jean-Bte Resther, failli.

Le 29e jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BTE. RESTHER,
Par ARTHUR DESJARDINS,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 25 novembre 1873.

4393

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Nelson Thompson, ci-devant de Frost Village, dans le township de Shefford, et maintenant du township de Brome, en le district de Bedford, hôtelier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Knowlton, dans le dit township de Brome, samedi, le treizième jour de décembre prochain (1873), à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JOS. LEFEBVRE,
Syndic provisoire.

Knowlton, P. Q., 24 novembre 1873.

4395

tion until the 8th day of December next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee,
531½, Craig street.
4382

Montreal, 24th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean Bte. Lépine, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumeshil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 531½, Craig street, on the 27th day of December next, at 8 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.
4384

Montreal, 25th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Québec, }
District of Québec. } *Superior Court.*
In the matter of Sylla Côté, of the city of Québec, trader, an Insolvent.
On the third day of February next, the undersigned will apply to said court for a discharge, under the said act.

SYLLA COTÉ.
By BLANCHET & PENTLAND,
His Attorneys *ad litem*.

Québec, 26th November, 1873.

4386

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Calixte Thauvette, of Sainte Marthe, county of Vaudreuil, an Insolvent.

I, the undersigned, Antoine Phaneuf, of Rigaud, county of Vaudreuil, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

They are also hereby notified that the above named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to such deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the tenth of December A. D. 1873, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

A. PHANEUF,
Assignee.
4392

Rigaud, 25th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Superior Court—Montreal.
In re Jean-Bte. Resther, an Insolvent.

On the 29th day of December next, the insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

JEAN-BTE. RESTHER,
By ARTHUR DESJARDINS,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 25th November, 1873.

4394

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Nelson Thompson, formerly of Frost Village in the township of Shefford, and now of the township of Brome, in the district of Bedford, hotel-keeper, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Knowlton, in the said township of Brome, on Saturday, the thirteenth day of December next, (1873), at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOS. LEFEBVRE,
Interim Assignee.
4396

Knowlton, P. Q., 24th November 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Godfroy Lassalle, commerçant, de la cité de Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont en même temps notifiés qu'un acte de composition et de décharge a été déposé dans mon bureau, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à objection jusqu'à vendredi, le vingt-sixième jour de décembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

I. L. GLAIR,
Syndic.
4397

Trois-Rivières, 24 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Bertrand & Cie., failli.

Une deuxième feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au treizième jour de décembre prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.
4401

Montréal, 26 novembre 1873

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Brady, commerçant de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par la proportion de ses créanciers suivant la loi, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour expirant jeudi, le dix-huitième jour de décembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.
4403

Montréal, 26 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Willison et Marchand, épiciers et commerçants, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que les faillis ont déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la proportion de leurs créanciers suivant la loi; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, les dits trois jours expirant jeudi, le dix-huitième jour de décembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.
4405

Montréal, 26 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Godfroy Lassalle, marchand, de la cité de Trois-Rivières, failli; et Isidore L. Clair, syndic.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et vendredi, le deuxième jour de janvier prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui effectuée.

GODFROY LASSALLE,
Par GERVAIS & GERIN,
Ses procureurs ad litem.

Le même jour, et aussitôt que conseil pourra être entendu, le syndic dans la dite faillite s'adressera à

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Godfroy Lassalle, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, of the city of Three Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby further notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, open to oppositions until Friday, the twenty-sixth day of December next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

I. L. CLAIR,
Assignee.
4398

Three Rivers, 24th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Bertrand & Co., an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared, subject to objection until the thirteenth day of December next, after which the dividend will be paid.

JAMES TYRE,
Official Assignee.
4402

Montreal, 26th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Brady, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Thursday, the eighteenth day of December next, the undersigned Assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

JAMES TYRE,
Official Assignee.
4404

Montreal, 26th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Willison and Marchand, of the city of Montreal, grocers and traders, Insolvents.

Notice is hereby given that the insolvents filed in my office, a deed of composition and discharge, executed by the proportion of their creditors as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Thursday, the eighteenth day of December next, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
Official Assignee.
4406

Montreal, 26th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Godfroy Lassalle, of the city of Three Rivers, trader, Insolvent, and Isidore I. L. Clair, Assignee.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, consent by his creditors to his discharge, and on Friday, the second day of January next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor under the said act.

GODFROY LASSALLE,
By GERVAIS & GERIN,
His Attorneys ad litem.

The same day and so soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said court

la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

I. L. CLAIR, Syndic.

Par GERVAIS & GERIN,
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 24 novembre 1873. 4409

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Joséphine Poliquin, veuve de feu Michel Loiseau, marchande publique, tenant hôtel en la cité de Trois-Rivières, faillie; et Isidore-L. Clair, Syndic.

Le deuxième jour de janvier prochain, la faillie et le syndic en cette affaire s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

JOSEPHINE POLIQUIN,
ISIDORE-LOUIS CLAIR, Syndic.

Par GERVAIS & GERIN,
Leurs procureurs *ad litem*.

Trois Rivières, 24 novembre 1873. 4411

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Martin, du village de Buckingham, marchand, failli.

Le failli m'a fait cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, au dit village de Buckingham, le vingt-cinquième jour de novembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

N. TETREAU,
Syndic provisoire.

2 4179

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de André Bourque, du village de Saint-Clet, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour de décembre 1873, à trois heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 13 novembre 1873. 4181 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edouard Trudeau et Louis de Plainval, tous deux de la cité de Montréal, et faisant affaires ensemble, sous la raison sociale de Trudeau et Cie., faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 15 novembre 1873. 4183 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J.-Bte. Saucier, de Sainte-Flavie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, Sainte-Flavie, le troisième jour de décembre prochain, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. BUTCHART,
Syndic provisoire.

Rimouski, 12 novembre 1873. 4187 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Morin, marchand, de Cacouna, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Cacouna, au domicile du failli, le troisième jour de décembre pro-

for his discharge under the said act.

I. L. CLAIR,

Assignee.
By GERVAIS & GERIN,
His Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 24th November, 1873. 4410

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Dame Joséphine Poliquin, widow of the late Michel Loiseau, public trader and hotel-keeper, of the city of Three-Rivers, Insolvent; and Isidore L. Clair, Assignee.

On the second day of January next, the insolvent and assignee will apply to the said court, for their discharge under the said act.

JOSEPHINE POLIQUIN,
ISIDORE LOUIS CLAIR, Assignee.

By GERVAIS & GERIN,
Their Attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 24th November, 1873. 4412

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Martin, of the village of Buckingham, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvent, at the village of Buckingham, on the twenty-fifth day of November instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an Assignee.

N. TETREAU,
Interim Assignee.

4180

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of André Bourque, of the village of Saint Clet, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of December, 1873, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee

Montreal, 13th November, 1873. 4182

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edouard Trudeau and Louis de Plainval, both of the city of Montreal, and there doing business together in copartnership, under the name, style and firm of Trudeau & Co., traders, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 15th November, 1873. 4184

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J.-Bte. Saucier, of Sainte Flavie, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent's place of business, Sainte Flavie, on the third day of December next, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. BUTCHART,
Interim Assignee.

Rimouski, 12th November, 1873. 4188

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Morin, trader, of Cacouna, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at Cacouna, at the insolvent's domicile, on the third day of

chain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic provisoire.

Rivière-du-Loup (en bas), 15 nov. 1873. 4201 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Parker W. Nagle & Gerard J. Nagle, tous deux du township d'Orford, dans le district de Saint-François, et John Nagle, autrefois de Saint-Hyacinthe, maintenant absent de cette province, tous trois propriétaires de moulins et commerçants de bois, individuellement et comme faisant affaires ensemble et en société à Sherbrooke et Orford susdits, sous les noms et raison de "P. W. Nagle & Co., faillis.

Je, soussigné, J. A. Archambault, syndic officiel, de la ville de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations, à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par les présentes notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Sherbrooke, samedi, le 20ième jour de décembre prochain, à 3 h P. M., pour l'examen des faillis et l'arrangement des affaires de leurs faillite en général.

L. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.

Sherbrooke, 18 décembre 1873. 4273 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Bouffard, de la paroisse de Saint-Flavien, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Saint-Flavien, domicile et place d'affaires du failli, jeudi, le quatrième jour du mois de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLET,
Syndic provisoire.

Plessisville de Somerset, 15 novembre 1873. 4205 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de N. A. Genest, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, syndic officiel, du village de Plessisville, suis devenu syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois, et de plus les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après le vingt-neuvième jour du mois de novembre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville de Somerset, 15 novembre 1873. 4207 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Petit et Leclerc, commerçants, de Saint-Charles, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 17 novembre 1873. 4209 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. G. Dugal & Frère, chapeliers et fourreurs, de Québec, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, bâtisse du télégraphe, rue Saint-Pierre, mardi, le 9ème jour de décembre 1873, à 10 heures A. M., pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic ad interim.

Québec, 19 novembre 1873. 4271 2

December next, at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,
Interim Assignee.

River-du-Loup (en bas), 15th Nov. 1873. 4202

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Parker W. Nagle & Gerard J. Nagle, both of the township of Orford, in the district of Saint Francis, and John Nagle, formerly of Saint Hyacinthe, now absent from this province, all three mill owners and lumber merchants, individually and as doing business together and in partnership, at Sherbrooke and Orford aforesaid, under the name style and firm of "P. W. Nagle & Co., Insolvents.

I, the undersigned, J. A. Archambault, official assignee, of the town of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the town of Sherbrooke, on Saturday, the 20th day of December next, at 3 P. M., for the examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.

Sherbrooke, 18th November, 1873. 4274

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Bouffard, of the parish of Saint Flavian, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Saint Flavian, at his domicile and place of residence, on Thursday, the fourth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,
Interim Assignee.

Plessisville de Somerset, 15th Nov. 1873. 4206

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of N. A. Genest, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby further notified that he has deposited, in my office, a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the nineteenth day of November instant, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset, 15th November, 1873. 4208

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Petit & Leclerc, traders, of Saint Charles, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared, subject to objections until the second day of December next, after which day dividend will be paid.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 17th November, 1873. 4210

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of P. G. Dugal & Frère, hatters and furriers, of Québec, Insolvents.

The Insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, Peter street, on Tuesday, 9th December, 1873, at 10 A. M., to receive a statement of their affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,
Interim Assignee.

Québec, 19th November, 1873. 4272

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de Wilfred Chapat, de Montréal, épicier et commerçant, failli

Je, soussigné James Tyre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois; et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, no. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le dix-neuvième jour de décembre 1873, à trois heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

JAMES TYRE,
 Syndic.

Montréal, 17 novembre, 1873. 4211 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de Martial Thibodeau, de la cité de Montréal, individuellement et comme ayant fait affaires sous la raison sociale de Thibodeau et David, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 157, rue Saint-Joseph, dans la cité de Montréal, mercredi, le troisième jour de décembre 1873, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic par Interim.

Montréal, 15 novembre 1873. 4213 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de Henry Willison et Edmond Marchand, tous deux de la cité de Montréal, faisant affaires ensemble sous la raison sociale de Willison et Marchand, épiciers et commerçants, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de décembre 1873, à trois heures P. M., pour l'examen des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.

Montréal, 17 novembre 1873. 4215 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de Thomas Brady, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, James Tyre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de janvier 1874, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

JAMES TYRE,
 Syndic.

Montréal, 18 novembre, 1873. 4221 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de Pierre Lafontaine, d'Adamsville, P. Q., failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de décembre prochain, après lequel les dividendes seront payés.

WM. MEAD PATTISON,
 Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 19 novembre 1873. 4225 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Trenaman, commerçant, bottanger, de la cité de Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, mardi, le deux décembre prochain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIR,
 Syndic.

Trois-Rivières, 17 novembre 1873. 4265 2

INSOLVENT ACT OF 1869.
 In the matter of Wilfred Chapat, of Montreal, grocer & trader, an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month; and are hereby notified to meet at my office No. 97, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the nineteenth day of December, 1873, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES TYRE,
 Assignee.

Montreal, 17th November 1873. 4212

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Martial Thibodeau, of the city of Montreal, individually and as having carried on business under the name, style and firm of Thibodeau & David, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 157, Saint Joseph street, in Montreal, on Wednesday, the third day of December, 1873, at 11 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
 Interim Assignee.

Montreal, 15th November, 1873. 4214

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Willison and Edmond Marchand, both of the city of Montreal, carrying on business together under the name, style and firm of Willison and Marchand, grocers and traders, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of December, 1873, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.

Montreal, 17th November, 1873. 4216

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Brady, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, of the city of Montreal, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my Office, No. 97, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of January 1874, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES TYRE,
 Assignee.

Montreal, 18th November, 1873. 4222

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Lafontaine, of Adamsville, P. Q., an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the ninth day of December next, after which dividend will be paid.

WM. MEAD PATTISON,
 Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 19th November, 1873. 4226

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Trenaman, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Three Rivers, Craig street, Tuesday, the second day of December next, to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee.

I. L. CLAIR,
 Interim Assignee.

Three Rivers, 15th November, 1873. 4266

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Drapeau et Frère, de Rimouski, marchands, faillis.

Les créanciers ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, à Rimouski, mardi, le 2^{me} jour de décembre 1873, à 10 heures A. M., pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic ad interim.

Quebec, 18 novembre 1873. 4251 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Larose, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 531 1/2 rue Craig, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le 24^e jour de décembre prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 13 novembre 1873. 4259 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Roch, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec Joseph Roch, son père, sous les nom et raison de « C. Roch & Co. » failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 165, rue Saint-Paul, à Montréal, le deux de décembre prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 17 novembre 1873. 4261 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Treflé Olivier Aubry, commerçant, de la cité de Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens; les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, mercredi, le trois décembre prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIR,
Syndic provisoire.

Trois-Rivières, 19 novembre 1873. 4263 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Gauthier, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé, sujet à opposition jusqu'au sixième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS BRUNELLE,
Syndic.

Trois-Rivières, 19 novembre 1873. 4267 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
No. 79.

Dans l'affaire de Pierre Jolette, commerçant de la cité de Trois-Rivières, failli.

Le deuxième jour de janvier prochain, le soussigné demandera sa décharge à cette cour, comme syndic aux biens en cette affaire.

ISIDORE LOUIS CLAIR,
Syndic.

Par S. L. de LOTTINVILLE,
Son procureur ad litem.

Trois-Rivières, 5 novembre, 1873. 4269 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Martin Finn, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 145, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal,

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Drapeau et Frère, of Rimouski, merchants, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, at Rimouski, on Tuesday, the 2nd day of December, 1873, at 10 o'clock A. M., to receive a statement of their affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,
Interim Assignee.

Quebec, 18th November, 1873. 4252

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Larose, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montréal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 531 1/2 Craig street, the 24th day of December next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 13th November, 1873. 4260

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Roch, of the city of Montréal, hotel-keeper and trader, as well individually as having done business in partnership with Joseph Roch, his father, under the name and style of « C. Roch & Co. » an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 165, Saint Paul street, Montréal, on the 2nd day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 17th November, 1873. 4262

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Treflé Olivier Aubry, of the city of Three Rivers, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; the creditors are notified to meet at my office, in this city, Craig street, Wednesday, the 3rd day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

I. L. CLAIR,
Interim Assignee.

Three Rivers, 19th November, 1873. 4264

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean Baptiste Gauthier, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared, open to opposition until the sixth day of December next, after which dividend will be paid.

LOUIS BRUNELLE,
Assignee.

Three Rivers, 19th November, 1873. 4268

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec,
District of Three Rivers. } *Superior Court.*
No. 79.

In the matter of Pierre Jolette, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

The second day of January next, the undersigned will apply to the said court for his discharge as assignee in this matter.

ISIDORE LOUIS CLAIR,
Assignee.

By S. L. LOTTINVILLE,
His Attorney ad litem.

Three Rivers, 5th November, 1873. 4270

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Martin Finn, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and creditors are notified to meet at his place of business, No. 145, Saint Peter street, in

lundi, le huitième jour de décembre A. D., 1873, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JAMES RIDELL,
Syndic provisoire.

Montréal, 19 novembre 1873. 4275 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Lusk, Lough & Castle, faillis. Une assemblée des créanciers des faillis sus-nommés sera tenue au bureau de MM. Riddell & Evans, 11, rue de l'Hôpital, dans cette cité, mardi, le neuvième jour de décembre, A. D. 1873, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général; les créanciers sont par le présent notifiés d'y assister.

Par ordre des inspecteurs.
JAMES RIDDELL,
Syndic.

Montréal, 19 novembre 1873. 4277 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

District de Montréal, } No. 281.
Cour Supérieure. }
In re: Ovide-J. Paradis et Ferdinand Gervais, faillis.

Le vingt-trois de décembre prochain, les faillis demanderont leur décharge à cette cour, en vertu du dit acte.

OVIDE-J. PARADIS,
FERDINANDE GERVAIS,
Par **ARTHUR DESJARDINS,**
Procureur *ad litem*.

Montréal, 19 novembre 1873. 4301 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Cummings, de la cité de Montréal, marchand de chaussures, individuellement, et comme associé avec Patrick J. Gallagher, faisant commerce sous le nom de Gallagher et Cummings, faillis.

Je, soussigné, James Clement Holden, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de T. S. Brown, syndic officiel, No. 1, Union Buildings, rue St. François Xavier, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de décembre 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public des faillis et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES CLEMENT HOLDEN,
Syndic.

Montréal, 19 novembre 1873. 4305 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Amasa Macfarland, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 27, rue Gosford, dans la cité de Montréal, mardi, le neuvième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 19 novembre 1873. 4307 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Robert Scott, de la paroisse de Sainte-Angèle de Laval, commerçant, failli.

Vendredi, le deuxième jour de janvier prochain, le soussigné demandera sa décharge à la dite cour en vertu du dit acte.

ROBERT SCOTT,
Par **TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE,**
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 10 novembre 1873. 4083 3

the city of Montreal, on Monday, the eighth day of December, A. D., 1873, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

JAMES RIDDELL,
Interim Assignee.

Montreal, 19th November, 1873. 4276

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Lusk, Lough & Castle, Insolvents. A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Messrs. Riddell & Evans, 11, Hospital street, in this city, on Tuesday, the ninth day of December, A. D. 1873, at three o'clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally; creditors are hereby notified to attend.

By order of the inspector.
JAMES RIDDELL,
Assignee.

Montreal, 19th November, 1873. 4278

INSOLVENT ACT OF 1869.

District of Montreal, } No. 281.
Superior Court. }
In re: Ovide J. Paradis and Ferdinand Gervais, Insolvents.

On the twenty-third day of December next, the insolvents will apply to this court for their discharge, under this act.

OVIDE J. PARADIS,
FERDINANDE GERVAIS,
By **ARTHUR DESJARDINS,**
Attorney *ad litem*.

Montreal, 19th November, 1873. 4302

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Cummings, of the city of Montreal, boot and shoe manufacturer and dealer, individually and carrying on trade as such, as copartners with Patrick J. Gallagher, under the name of Gallagher & Cummings, Insolvents.

I, the undersigned, James Clement Holden, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of T. S. Brown, official assignee, No. 1, Union Buildings, St. François Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-second day of December, 1873, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvents and the ordering of the affairs of their estate generally.

JAMES CLEMENT HOLDEN,
Assignee.

Montreal, 19th November, 1873. 4306

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Amasa Macfarland, of the city of Montreal, Saloon Keeper and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 27, Gosford street, in the city of Montreal, on Tuesday, the ninth day of December, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.

Montreal, 19th November, 1873. 4308

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Three Rivers }

In the matter of Robert Scott, of the parish of Sainte-Angèle de Laval, an Insolvent.

On Friday, the second day of January next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ROBERT SCOTT,
By **TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE,**
His Attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 10th November, 1873. 4084

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Arthabaska. }
Dans l'affaire de François-Théodore Lavoie, marchand,
de Saint-Albert de Warwick, failli.

Lundi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS-THEODE LAVOIE,
Par J. LAVERGNE,
Son procureur ad litem.
Arthabaskaville, 11 novembre 1873. 4103 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de John Montgomery, marchand, du township d'Inverness, failli.
Lundi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN MONTGOMERY,
Par J. LAVERGNE,
Son Procureur ad litem.
Arthabaskaville, 11 novembre 1873. 4105 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
Dans l'affaire de John Poucher Buss, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Lundi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN BOUCHER BUSS,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs ad litem.
Montréal, 11 novembre 1873. 4137 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de A. P. D. Boucher, failli.
Le neuvième jour de février prochain, le failli, par son procureur soussigné, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. P. D. BOUCHER,
Par A. GERMAIN,
Son procureur ad litem.
Sorel, 3 novembre 1873. 3937 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Peltier et Beaulnes, tant individuellement que comme associés sous la raison sociale de Peltier et Beaulnes, faillis.

Le neuvième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

GERMAIN PELLETIER,
OCTAVE BEAULNES,
Par BARTHE & BRASSARD,
Leurs procureurs ad litem.
Sorel, 3 novembre 1873. 3991 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jovite Provost, commerçant, du village de Boucherville, failli.

Je, soussigné, Napoléon Mignault, du village de Longueuil, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, au village de Longueuil, mercredi, le vingt-quatrième jour du mois de décembre prochain, à onze heures A. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

N. MIGNAULT,
Syndic.
Longueuil, 18 novembre 1873. 4147 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Arthabaska. }

In the matter of François Théode Lavoie, merchant, of Saint Albert de Warwick, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS THEODE LAVOIE,
By J. LAVERGNE,
His Attorney ad litem.
Arthabaskaville, 11th November, 1873. 4104

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Arthabaska. }

In the matter of John Montgomery, merchant, of the township of Inverness, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN MONTGOMERY,
By J. LAVERGNE,
His Attorney ad litem.
Arthabaskaville, 11th November, 1873. 4106

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

In the matter of John Poucher Buss, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of December next, the undersigned will apply to said court for a discharge under the said act.

JOHN BOUCHER BUSS,
By A. & W. ROBERTSON,
His Attorneys ad litem.
Montreal, 11th November, 1873. 4138

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Richelieu. }

In the matter of A. P. D. Boucher, an Insolvent.
The ninth day of February next, the insolvent, by the undersigned, his attorney, will apply to the said court, for a discharge under the said act.

A. P. D. BOUCHER,
By A. GERMAIN,
His Attorney ad litem.
Sorel, 3rd November, 1873. 3988

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Richelieu. }

In the matter of Peltier & Beaulnes, as individually as partners under the name of Peltier & Beaulnes, Insolvents.

On Monday, the ninth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GERMAIN PELLETIER,
OCTAVE BEAULNES,
Par BARTHE & BRASSARD,
Their Attorneys ad litem.
Sorel, 3rd November, 1873. 3992

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jovite Provost, trader, of the village of Boucherville, an Insolvent.

I, the undersigned, Napoléon Mignault, of the village of Longueuil, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the village of Longueuil, Wednesday, the twenty-fourth day of December next, at eleven o'clock A. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

N. MIGNAULT,
Assignee.
Longueuil, 18th November, 1873. 4148

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Richelieu. }
Dans l'affaire de Hemi Bernard, ci-devant de la ville
de Saint-Hyacinthe, et maintenant de la ville de
Sorel, maçon et commerçant, failli.
Lundi le neuvième jour de décembre prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

REMI BERNARD,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 3 novembre 1873. 3989 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Lawrence D. Fahey, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les
créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau,
rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de
décembre prochain, à deux heures P. M., pour rece-
voir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 20 novembre, 1873. 4319 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Robert Le Buffe, de Maria, comté de
Bonaventure, failli.
Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été
nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont
priés de produire entre mes mains leurs réclamations
sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 20 novembre 1873. 4321 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de R. S. Noel, de la Rivière Blanche,
failli.
Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été
nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes
mains leurs réclamations sous un mois, et une assem-
blée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue St.
Pierre, Québec, jeudi, le onzième jour de décembre
prochain, à onze heures A. M., pour l'examen public
du failli et pour le règlement des affaires de la faillite
en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 20 novembre 1873. 4323 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Octave Chamberland, de
Saint-Philippe de Néri, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été
préparé et ouvert aux objections jusqu'au premier jour
de décembre prochain, après lequel jour le dividende
sera payé, au bureau de Jos. Hamel & Frères, Québec,
pour les créanciers de cette ville, et au bureau du syndi-
c, à Kamouraska, pour les créanciers de la cam-
pagne.

Ls. C. BEGIN,
Syndic.

2 4325

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edward W. Barnes, commerçant,
de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les cré-
anciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires,
782, rue Craig, dans la cité de Montréal, jeudi, le
onzième jour de décembre, à trois heures après-midi,
pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un
syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.

Montréal, 19 novembre 1873. 4327 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Curran, commerçant, de la
cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les
créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires,
63, rue Craig, dans la cité de Montréal, mer-
credi, le dixième jour de décembre, à 3 heures après-

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Richelieu. }

In the matter of Remi Bernard, heretofore of the town
of Saint Hyacinthe, and now of the town of Sorel,
bricklayer and trader, an Insolvent.
On Monday, the ninth day of December next, the
undersigned will apply to the said court for a dis-
charge under the said act.

REMI BERNARD,
By A. GERMAIN,
His Attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd November, 1873. 3990

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Lawrence D. Fahey, dry goods mer-
chant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at my
office, Saint Peter street, Québec, on Tuesday, the
second day of December next, at two o'clock P. M.,
to receive statements of his affairs and to appoint an
assignee.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 20th November, 1873. 4320

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert Le Buffe, of Maria, county of
Bonaventure, an Insolvent.

I, the undersigned, R. Henry Wurtele, of Québec,
have been appointed assignee in this matter. Credit-
ors are requested to file their claims before me
within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 20th November, 1873. 4322

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of R. S. Noel, of Rivière Blanche, an
Insolvent.

I, the undersigned, R. H. Wurtele, of Québec, have
been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before
me within one month, and a meeting of the creditors
will be held, at my office, St Peter street, Québec, on
Thursday, the eleventh day of December next, at
eleven o'clock A. M., for the public examination of
the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 20th November, 1873. 4324

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Octave Chamberland, of Saint
Philippe de Néri, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared,
subject to objection until the first day of December
next, after which dividend will be paid at the office of
Jos. Hamel & Frères, Québec, for the creditors of this
city, and at the assignee's office, at Kamouraska, for
the creditors living in the country.

Ls. C. BEGIN,
Assignee.

4326

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward W. Barnes, of the city of
Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at his
place of business, 782, Craig street, in the city of
Montreal, on Thursday, the eleventh day of Decem-
ber, at 3 o'clock afternoon, to receive statements of
his affairs, and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim Assignee.

Montreal, 20th November, 1873. 4328

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Curran, of the city of Mon-
treal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at his
place of business, 63, Craig street, in the city of Mon-
treal, on Wednesday, the tenth day of December, at

midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.

Montréal, 19 novembre 1873. 4329 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William McGibbon, épicier, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 8 décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 20 novembre 1873. 4331 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de S. De Champlain et Cie., failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, syndic officiel, du village de Plessisville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville de Somerset, 18 novembre 1873. 4283 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander McGibbon, épicier, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au 8 décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés. Le dividende est de dix centimes dans la piastre.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 20 novembre 1873. 4333 2

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1298.

Lundi, le vingt-quatrième jour de novembre 1873.

PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge MONDELET.
Henry Emanuel et al.,

Demandeurs ;

vs.

Joseph T. Saucier, de la cité et du district de Montréal, commerçant et manufacturier, faisant affaires sous les nom et raison de J. T. Saucier & Cie.,
Défendeur.

Il est ordonné, sur motion des demandeurs, qu'une assemblée des créanciers du dit Joseph T. Saucier, soit tenue, dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le seizième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite et aux biens du dit Joseph T. Saucier.

(Par ordre),

HURERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

4407

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure—Montréal.
No. 623.

Dans l'instance: Le maire, les échevins et les citoyens de la cité de Montréal, requérants en expropriation dans la rue Saint-Pierre, et James S. Evans, écuier, marchand, de la cité de Montréal, indemnitaires.

Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au greffe de cette cour, la somme de deux mille deux cent et dix-sept dollars, et cinquante centimes, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée et dont la description est comme suit: Un lopin de terre, sans bâtisses, borné du côté nord-est par la propriété de J. S. Evans, du côté sud-est, en partie par la propriété de John Ogilvy, et en partie par la rue Saint-Pierre, du côté sud-ouest par la rue Saint-Pierre, et du côté nord est en partie par la rue Saint-Pierre, et en partie par la propriété de H. A. Nelson, et sur la requête du dit indemnitaires, il est ordonné que, par avis à être inséré deux fois de suite, dans la Gazette Officielle de

3 o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim Assignee.

Montreal, 19th November, 1873. 4330

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William McGibbon, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared, open to objection until 8th December next, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.

Montreal, 20th November, 1873. 4332

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of S. De Champlain & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset, 18th November, 1873. 4284

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander McGibbon, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared, open to objection until 8th December next, after which dividend will be paid. The dividend is ten cents on the dollar.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.

Montreal, 20th November, 1873. 4334

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } Superior Court.
District of Montréal. } No. 1298.

Monday, the twenty-fourth day of November, 1873.

PRESENT :—The honorable Mr. Justice MONDELET.
Henry Emanuel et al.,

Plaintiffs ;

vs.

Joseph T. Saucier, of the city and district of Montreal, trader and manufacturer, carrying on business under the name and style of J. T. Saucier & Co.,
Defendant.

It is ordered, on the motion of the plaintiffs, that a meeting of the creditors of the said Joseph T. Saucier, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house of the city of Montreal, on Tuesday, the sixteenth day of December next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Joseph T. Saucier.

(By order),

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. S. C.

4408

Province of Québec, }
District of Montréal. } Superior Court—Montréal.
No. 623.

In the matter of the mayor, aldermen and citizens of the city of Montreal, petitioners in expropriation in Saint Peter street ; and James S. Evans, of the city of Montreal, esquire, merchant, Indemnitaires.

Public notice is hereby given that the petitioners have deposited in the office of the prothonotary of the said court the sum of two thousand two hundred and seventy-five dollars and fifty cents, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by them by forced expropriation, namely : a piece of land, without buildings thereon ; bounded on the north-east side by the property of J. S. Evans, on the south-east side in part by the property of John Ogilvy and in part by Saint Peter street, on the south-west side by Saint Peter street, and on the north-west side in part by Saint Peter street and in part by the property of H. A. Nelson ; and upon the petition of said indemnitaires, it is ordered, that by a

Québec, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis.

(Par ordre.)

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

Montréal, 19 novembre 1873.

4255 2

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.—Montréal.*
No. 623.

Dans l'instance:—Le Maire, les échevins et les citoyens de la cité de Montréal, requérants en expropriation dans la rue Saint-Pierre, et Horatio Admiral Nelson, écuyer, marchand, de la cité de Montréal, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au greffe de cette cour la somme de deux mille cinq cent soixante-quatorze dollars et vingt-cinq cents, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée et dont la description est comme suit: Un lot, in de terre sans bâtisses, borné du côté nord-est par la propriété de H. A. Nelson, du côté sud-est par la propriété de J. S. Evans, et du côté sud-ouest par la rue Saint-Pierre, et du côté nord-ouest par la propriété de la succession Cuvillier; et par la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que, par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la première insertion du dit avis.

(Par ordre),

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

Montréal, 19 novembre 1873.

4257 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 1218.

Samedi, le quinzième jour de Novembre 1873.

PRÉSENT: L'honorable M. le Juge TORRANCE,
Jeremiah Fogarty, et al.,

Demandeurs;

vs.

Patrick John Gallagher, maintenant temporairement absent à Manitoba, dans la puissance du Canada, et Thomas Cummings, tous deux de la cité et du district de Montréal, commerçants de chaussures en détail, associés et faisant affaires comme tels en société à Montréal susdit, sous les noms et raison de "Gallagher & Cummings."

Défendeurs.

Il est ordonné, sur requête des dits demandeurs qu'une assemblée des créanciers des dits Patrick John Gallagher et Thomas Cummings, les défendeurs ci-dessus nommés, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au Palais-de-Justice, en la cité de Montréal, mardi, le neuvième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite des dits Patrick John Gallagher et Thomas Cummings.

(Par ordre.)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

2 4239

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William H. Dean, épiciier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessous mentionné sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes

notice to be inserted during two consecutive weeks in the Quebec *Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month, from the date of the first insertion of said notice.

(By order.)

GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

Montreal, 19th November, 1873.

4256

Province of Quebec, }
District of Montréal, } *Superior Court—Montreal.*
No. 623.

In the matter of the mayor, alderman and citizens of the city of Montreal, petitioners in expropriation, in Saint Peter street; and Horatio Admiral Nelson, esquire, of the city of Montreal, merchant, Indemnitaire.

Public notice is hereby given that the petitioners have deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of two thousand five hundred and seventy-four dollars and twenty-five cents, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by them by forced expropriation, namely: A piece of land, without buildings thereon, bounded on the north-east side by the property of H. A. Nelson, on the south-east side by the property of J. S. Evans, on the south-west side by Saint Peter street, and on the north-west side by the property of the estate Cuvillier, and upon the petition of the said Indemnitaire, it is ordered, that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the Quebec *Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice.

(By order,)

GEORGE PIKE,
Deputy P. S. C.

Montreal, 19th November, 1873.

4258

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montréal, } *In the Superior Court.*
No. 1218.

Saturday, the fifteenth day of November, 1873.

PRESENT: The honorable Mr. Justice TORRANCE,
Jeremiah Fogarty, et al.,

Plaintiffs;

vs.

Patrick John Gallagher, now temporarily absent in Manitoba, in the dominion of Canada, and Thomas Cummings, both of the city and district of Montreal, retail boot and shoe dealers and copartners, and doing business as such in partnership at Montreal aforesaid, under the name and firm of "Gallagher & Cummings."

Defendants.

It is ordered, on the petition of the Plaintiffs, that a meeting of the creditors of the said Patrick John Gallagher and Thomas Cummings, the above named Defendants, be held, in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the ninth day of December next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Patrick John Gallagher and Thomas Cummings.

(By order,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. S. C.

4240

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William H. Dean, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Cet emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, étant le lot connu et décrit sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit quartier comme (No. 1028) le numéro dix cent vingt-huit, la dite propriété étant 164, rue Beaudry, à Montréal, et ayant quarante-trois pieds de front, sur soixante-dix-huit pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en bois, magasin et autres bâtisses sus-érigées.

2. Cet emplacement, situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la dite cité de Montréal, étant le lot connu et décrit sur le plan officiel et le livre de renvoi du dit quartier, comme (No. 1029), le numéro dix cent vingt-neuf, la dite propriété étant les Nos. 251 et 253, rue Montcalm, à Montréal, et ayant 85 pieds de front, sur 76 pieds de profondeur, mesure anglaise—avec les deux maisons, lambrissées en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus, au palais de Justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain (1873), à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, rue Saint-Jacques. Syndic. 3857 5
Montréal, 22 octobre 1873.
[Première publication, 25 octobre 1873.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Jubenville, commerçant, du village de Saint-Joachim, de la Pointe-Claire, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre dans le comté Jacques-Cartier, dans le village de la paroisse Saint-Joachim de la Pointe-Claire, contenant ce qui peut être trouvé dans les bornes suivantes, savoir : en front par le chemin public, en arrière par D. Allard ou représentants, d'un côté par Prosper Pilon ou représentants, et de l'autre côté par la rue Sainte-Anne—avec une maison en pierre, magasin et autres dépendances sus-érigées, contenant $74 \times 124 = 9176$ pieds.

Pour être vendu sur les lieux dans le dit village de la Pointe-Claire, VENDREDI, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain (1873), à MIDI.

JAMES TYRE,
Syndic.

Montréal, 10 novembre 1873. 4115 2
[Première publication, 15 novembre 1873.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Mark Bunton, de Percé, Gaspé, ayant fait affaires à Percé susdit, en société avec feu Edward LeBoutillier, décédé, sous les nom et raison de Mark Bunton & Cie, et individuellement comme faisant affaires maintenant au même lieu sous les mêmes nom et raison de Mark Bunton & Cie., faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes

claiming on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit :

1. That emplacement situate in the Saint James ward, in the said city of Montreal, being the lot known and described on the official plan and book of reference of the said ward as (No. 1028) number ten hundred and twenty-eight, the said property being 164, Beaudry street, in Montreal, and being forty-three feet in front, by seventy-eight feet in depth, english measure—with a wooden dwelling house, store and outbuildings thereon erected.

2. That emplacement situate in the Saint James ward, in the said city of Montreal, being the lot known and described on the official plan and book of reference of the said ward as (No. 1029) number ten hundred and twenty-nine, the said property being No. 251 and 253 Montcalm street, in Montreal, and being 85 feet front by 76 feet in depth, english measure—with the two dwelling houses encased with brick, and other outhouses thereon erected.

To be sold, in the court house, in the city of Montreal, in the rooms allotted to proceedings in Insolvency, on TUESDAY, the SECOND day of DECEMBER next (1873) at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, Saint James street. Assignee. 3858
Montreal, 22th October, 1873.
[First published, 25th October, 1873.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Pierre Jubenville, of the village of Saint Joachim de la Pointe Claire, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

One lot of land in the county of Jacques Cartier, in the village of the parish Saint Joachim de la Pointe Claire, of the contents which may be found within the following limits, to wit : in front by the Highway, in rear by D. Allard or representatives, on one side by Prosper Pilon or representatives, and on the other side by Sainte Anne street—with a stone house and store and other dependences thereon erected, said to contain $74 \times 124 = 9176$ feet.

To be sold on the premises, at the said village of La Pointe-Claire, FRIDAY, the NINETEENTH day of DECEMBER next (1873), at TWELVE o'clock NOON.

JAMES TYRE,
Assignee.

Montreal, 10th November, 1873. 4116
[First published, 15th November, 1873.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re :—Mark Bunton, of Percé, Gaspé, as well as having carried on business at Percé aforesaid, in copartnership with the late Edward LeBoutillier, deceased, under the name style, and firm of Mark Bunton and Co., and individually as now carrying on business at the same place under the same name, style and firm of Mark Bunton and Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the following immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. D'un lot de terre étant la partie est du lot numéro trois, courant en front six chaînes, à l'est d'un petit ruisseau qui se trouve vers le milieu du dit lot; borné en front par la rivière York ou bassin de Gaspé, en arrière par la seconde concession, vers l'ouest par la partie ouest du dit lot numéro trois, à l'ouest par le lot numéro deux, la dite partie est du lot numéro trois, contenant quarante acres plus ou moins, en superficie.

2. De trois certains lots de terre, situés dans le township de Malbaie, connus sous les numéros un, deux et trois, contenant environ quatre-vingt-quinze acres chacun en superficie, plus ou moins; bornés en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la Couronne, au nord par la ligne de division du township Douglass, et au sud par le lot numéro quatre, appartenant à George LeBoutillier, écuyer.

3. De la moitié indivise d'un établissement de pêche à Mont Joly, township de Percé, comté et district de Gaspé, occupée présentement par un nommé Simoneau—circonstances et dépendances.

4. De la moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans les îles de la Magdeleine, en le golfe Saint-Laurent, comté de Gaspé, à l'entrée du havre Amherst; bornée à l'est par un hangar occupé par Alexis et Félix Painchaud ou représentants, courant à l'ouest jusqu'au dit port d'Amherst, au sud par le port extérieur, dans le dit lot est comprise toute cette péninsule qui divise le port extérieur du port intérieur—avec tous les hangars, magasins et autres bâtisses et jetées sus-érigées et construites.

5. La moitié indivise d'un autre terrain situé au même endroit de l'Isle Amherst ayant environ soixante vergées de long; bornée au nord par la baie de Plaisance, au sud par le havre, à l'ouest par un terrain occupé par Alexandre Cornier ou représentants, à l'est par Alexis et Félix Painchaud ou représentants—avec les bâtisses sus construites.

6. La moitié indivise d'un autre lot de terre situé au Cap aux Maules, l'une des dites îles de la Magdeleine; bornée au nord par un terrain occupé par M. Muney ou représentants, au sud et à l'est par les terres vacantes, à l'ouest par la petite baie, le dit terrain ayant une étendue de soixante-et-dix vergées carrées—avec un hangar dessus construit.

7. La moitié indivise d'un autre terrain situé dans la même île; bornée au nord par la baie de Plaisance, au sud par le havre, à l'est par les petites bâtisses à l'usage des pêcheries, à l'ouest par le terrain occupé par Alexis et Félix Painchaud ou représentants.

8. La moitié indivise d'un autre lot de terre situé dans l'Isle du Cap aux Maules, une des dites îles de la Magdeleine, dans le village de l'Étang du Nord, formant une péninsule sur laquelle sont érigées diverses bâtisses servant à la pêche; bornée au sud par la lac, au nord par le havre, au nord-ouest et sud-ouest par la mer, le dit terrain contenant environ dix acres en superficie.

9. La moitié indivise d'un autre terrain situé dans la dite Isle d'Amherst, à l'endroit appelé les Sables; bornée à l'ouest par un petit hangar occupé par Charles Bourque, à l'est par un autre petit hangar occupé par veuve Fanny Bourgeois, au nord par le havre, et au sud par un lot vacant.

10. La moitié indivise d'un autre terrain situé en la dite Isle du Cap aux Maules, ayant une étendue d'environ cent pieds carrés; bornée en front par le chemin public, et des autres côtés par le terrain de Dame veuve Peggy Boudreau—avec la maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Aussi tous les droits, titres, privilèges, hypothèques et réclamations de Mark Bunton, un des faillis sus-nommés, sur une certaine étendue de terre dans le

on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charger* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Of a lot of land being in the east part of lot number three, running six chains in front, east of a little creek situate about the middle of the said lot; bounded in front by the York river, or Gaspé basin, in rear by the second concession, towards the west by the west part of the said lot number three, towards the east by lot number two, the said east part of the lot aforesaid containing forty acres, more or less, in extent.

2. Of three certain lots of land, situate in the township of Malbaie, known as numbers one, two and three, containing about ninety-five acres each in extent, more or less; bounded in front by the Queen's road, in rear by the Crown lots, on the north by the division line of township Douglass, and on the south by lot number four, belonging to George LeBoutillier, esquire.

3. Of the undivided half of a fishing establishment at Mont Joly, township of Percé, county and district of Gaspé, now occupied by one Simoneau—circumstances and dependencies.

4. Of the undivided half of a certain lot of land situate in the Magdalen Islands, in the Gulf of St. Lawrence, county of Gaspé, at the entrance into Amherst harbor; bounded on the east by a hangar occupied by Alexis and Félix Painchaud or their representatives, running west to the port of Amherst aforesaid, south by the outside port; within the said lot is comprised all the peninsula dividing the outside port from the inside port—with all the hangars, stores and outbuildings and jetties thereon erected and built.

5. The undivided half of another lot situate at the same place, Amherst Island, measuring about sixty yards in length; bounded on the north by Plaisance Bay, south by the harbor, west by a lot occupied by Alexandre Cornier or representatives, east by Alexis and Félix Painchaud or their representatives—with the buildings thereon erected.

6. The undivided half of another lot of land situate at Cap aux Maules, one of the said Magdalen Islands, bounded on the north by a lot occupied by Mr. Muney or representatives, south and east by the vacant lots, west by the little Bay, said lot measuring seventy perches square—with a hangar thereon erected.

7. The undivided half of another lot of land situate in the same island; bounded on the north by Plaisance Bay, south by the harbor, east by the fishing huts, west by the lot occupied by Alexis and Félix Painchaud or representatives.

8. The undivided half of another lot of land, situate at Cap aux Maules, one of the aforesaid Magdalen Islands, in the village of L'Étang du Nord, forming a peninsula on which divers buildings for fishing purposes are erected; bounded on the south by a lake, north by a harbor, north-west by the sea, said lot containing about ten acres in extent.

9. The undivided half of another lot situate in Amherst Island aforesaid, at the place called Les Sables; bounded on the west by a little hangar occupied by Charles Bourque, on the east by another little hangar occupied by Mrs. widow Fanny Bourgeois, on the north by the harbor, and south by a vacant lot.

10. The undivided half of another lot situate in the Cap aux Maules Island aforesaid, measuring about one hundred feet square; bounded in front by the main road, on the other side by the property of Mrs. widow Peggy Boudreau—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Also all the rights, title, interest and claim of Mark Bunton, one of the above named insolvents, to and upon a certain parcel or lot of land in the village of

village de Percé, contenant douze acres plus ou moins en superficie; bornée en front au chemin de la Reine, au sud et à l'ouest à une ruelle qui conduit à l'église catholique romaine, au nord et à l'est à une terre possédée par le gouvernement, comme appartenant au palais-de-justice, en arrière à un sentier ou chemin qui conduit à la dite église—ensemble toutes les bâtisses sus-érigées, améliorations faites, tel que le dit lot est actuellement.

Aussi tous ses droits, titres, privilèges, hypothèques et réclamations sur un lopin de terre situé en arrière du village de Percé, contenant quarante acres en superficie, sur un front de douze chaînes et soixante-quatre chaînons; borné en front au lot numéro un, primitivement occupé par feu Theophilus Fox, écuyer, et maintenant possédé par John Thomas Moriarty, conjointement avec Edward Trachy, au sud à un lot connu comme l'adjudication catholique romaine, en arrière à un petit ruisseau ou ravin profond, et au nord, à un nommé Bernier et aux terres en bois debout—avec toutes améliorations sur icelui.

Aussi tous ses droits, titres, privilèges, hypothèques et réclamations sur une place appelée « Fishing room », étant le lot numéro 10, suivant le plan de McDonald, du village de Percé, à l'est du chemin public; borné en front à la mer, en arrière au chemin public, d'un côté au nord, au lot numéro 9 ou « Fishing room », possédé par Charles Rolin & Cie., de l'autre côté au sud au lot numéro 11, ou « Fishing room », possédé par Charles Rolin & Cie., contenant deux vergées et demie, plus ou moins—ensemble aussi un lopin de terre en arrière de « Fishing room » susdit, étant le lot du numéro 10 du plan de McDonald, à l'ouest du chemin public; borné en front au chemin public et le lot en dernier lieu ci-dessus décrit, en arrière au lot numéro 9 ou propriété en possession de l'église catholique romaine, au nord, au lot numéro 8 ou propriété possédée par Henri Paradis, au sud par une ruelle qui conduit à l'église catholique romaine; contenant un acre et deux vergées, plus ou moins—ensemble un autre lopin de terre avec toutes les améliorations sur icelui, étant le lot numéro un du plan de McDonald, dans l'anse nord-est du village de Percé; borné en front aux lots Nos. 4, 5, 6, 7 et 9 du plan du village fait par McDonald, en arrière par la Montagne, au nord-est aux lots No. 2, lettres D, E, F, au sud-ouest au lot numéro 76, ou propriété en possession de l'église catholique romaine, contenant dix-huit acres, plus ou moins (plan de McDonald).

Aussi tous ses droits, titres, privilèges, hypothèques et réclamations sur un certain lot ou portion de terre situé dans le canton de Percé, à l'endroit communément appelé « The Blow-Hole », contenant environ vingt-cinq acres et trois quarts d'acre en superficie ou environ, connue sous la lettre U; borné en front, partie au chemin public et partie à un lot occupé par Julien Arbour, en arrière à la cime du cap, vers l'ouest à la terre occupée par Joseph Méthot et Charles Méthot, et les sinuosités de « Blow-Hole », et de l'autre côté à la propriété possédée par Jean Labbé—avec toutes les améliorations et dépendances sur icelui.

Aussi tous ses droits, titres, privilèges, hypothèques sur un lot ou une étendue de terre située à Percé susdit (étant partie de la commune supposée) au lot appelé « Point Joly »; bornée vers l'ouest au lot numéro 16, au nord au lot numéro 18, ou Joseph Bouchard, et de tous les autres côtés par la mer, contenant quatre acres plus ou moins.

Les lots ci-dessus mentionnés et décrits comme appartenant au dit Mark Bunton, un des faillis sus-nommés, seront vendus suivant les termes et conditions stipulés dans un acte de donation de Dame Marie Martha Fox, veuve de feu John Thomas Moriarty, en faveur du dit Mark Bunton, et enregistré au long au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Gaspé, registre B, volume VI, le neuvième jour de septembre mil huit cent soixante-cinq, sous le numéro vingt-trois; une copie du dit acte de donation peut aussi être vue sur demande faite à mon bureau, à Québec.

Le lot numéro un, pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la ville de Gaspé, à Gaspé Basin, district de Gaspé, JEUDI, le ONZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et les lots suivants à la porte de l'église paroissiale du village de Percé, district de Gaspé, MARDI, le NEU-

Percé, containing twelve acres, more or less, in superficies; bounded in front by the Queen's high road, on the south and west by a lane or street leading towards the Roman Catholic Church, on the north and east by land owned by the government, as appertaining to the Court Hall, and in the rear by a pathway or road leading to the said church—together with all buildings, improvements and ameliorations thereon erected, as the said lot now is.

As also all his right, title, interest and claim in, to and upon a certain lot or parcel of ground, in rear of the village of Percé, consisting of forty acres in superficies, on a front of twelve chains and sixty-four links; bounded in front by lot number one, originally owned by the late Theophilus Fox, esquire, and now held by John Thomas Moriarty, conjointly with one Edward Trachy, on the south by a lot known as the Roman Catholic adjudication, in rear by a streamlet or deep ravine, and on the north by one Bernier, and waste lands—with all improvements thereon.

Also all his right, title, interest, claim, privilege and demand in, to and upon a certain « fishing room », being lot number 10, according to McDonald plan of the village of Percé, east of the public road; bounded in front by the sea, in rear by the public highway, on one side to the north by lot number 9, or fishing room, held by Charles Rolin and Co., on the other side to the south by lot number 11, or fishing room, held by Charles Rolin and Co., containing two and one half (2½) roods, more or less, together with also a lot of land, in rear of said fishing room, being lot number 10 of McDonald's plan, west of the public road; bounded in front by the public road, and lot lastly above described, in rear by lot number 9 or land in possession of Roman Catholic Church, to the north by lot number 8 or land held by Henry Paradis, southward by a lane leading to Roman Catholic Church, containing one acre and two roods, more or less— together with another lot of land, with all improvements thereon; being lot number one, of McDonald's plan, in the north-east cove of Percé village; bounded in front by lots Nos. 4, 5, 6, 7 and 9, of McDonald's plan of the village, in rear by the Mountain, to the north-east by lots No. 2, letters D, E, F, to the south-west by lot number 76, or land in possession of the Roman Catholic Church, containing 18 acres, more or less, (McDonald's plan.)

Also all his right, title, interest and claim in, to and upon a certain lot or portion of ground, situate in the township of Percé, at a place commonly called the « Blow-Hole », containing about twenty-five acres and three quarters of an acre in superficies, or thereabouts, known as letter U, bounded in front partly by the main road, and partly by a lot occupied by Julien Arbour, in rear by the summit of the cliff, towards the west by land occupied by Joseph Méthot and Charles Méthot, and the sinuosités of the Blow-Hole, and on the other side by land occupied by Jean Labbé—with all improvements and dependencies thereunto appertaining.

Also all his right, claim, interest, possession, in, to and upon a certain lot or portion of land, situate at Percé aforesaid, (being part of the supposed common) or Point Joly lot; bounded towards the west by lot number 16, to the north by lot number 18, or Joseph Bouchard, and on all other sides by the sea, containing four acres, more or less.

The above mentioned lots described as belonging to the said Mark Bunton, one of the above mentioned insolvents, to be sold according to the terms and agreements set forth in a certain deed of donation from Dame Marie Martha Fox, widow of the late John Thomas Moriarty, in favor of the said Mark Bunton, and registered at full length in the registry office of the registration division of Gaspé, register B, volume VI, on the ninth day of September, one thousand eight hundred and sixty-five, as number twenty-three, a copy of the said deed of donation, at can also be seen or application at my office, Québec.

Lot number one, to be sold at the parochial church door of the town of Gaspé, or Gaspé basin, district of Gaspé, on THURSDAY, the ELEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and the following lots at the parochial church door of the village of Percé, district of Gaspé, on TUESDAY, the

VIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 29 septembre 1873.
[Première publication, 4 octobre 1873.] 3559 3

Licitations.

Province de Québec, }
District de Québec }

LICITATION.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour, siégeant à Québec, le dix-huit d'octobre mil huit cent soixante-et-treize, dans une cause dans laquelle Thomas Watters, de New Park dans le comté de Kilkenny, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande nommée Irlande, journalier, est Demandeur; et Mary Fay, de la cité de Québec, veuve de feu Patrick Durkin, en son vivant de la dite cité, tailleur, decédé. Denis Coleman, de la dite cité de Québec, homme de police, John Coleman et James Coleman, bourgeois. (yeomen), tous deux résidant dans des pays inconnus en dehors des limites du Canada, Thomas Coleman, de la dite cité de Québec, appartenant à la brigade du feu, Matthew Coleman, de la dite cité de Québec, appartenant à la brigade du feu, aussi bien dans son propre nom que dans sa qualité de tuteur dûment nommé à John Coleman, enfant mineur issu du mariage du défunt Denis Coleman, avec la défunte Ann Coleman, tous deux decédés, et Catherine Ryan, de la dite cité de Québec, veuve du défunt Patrick Coleman, en sa qualité de tutrice dûment nommée à Mary Ann, Thomas, Catherine, James et Patrick, mineurs, issus du mariage du défunt Patrick Coleman et elle la dite Catherine Ryan, sont Défendeurs, ordonnant la licitation de l'immeuble désigné comme suit :

Un lot de terre ou emplacement situé dans la dite cité de Québec, en le faubourg Saint-Louis, contenant quarante-neuf pieds en front sur la rue Berthelot, et quarante-cinq pieds en profondeur; borné en front par la dite rue Berthelot, en arrière par Andrew Cleary, d'un côté, au sud, à la rue Sainte-Marguerite, et d'autre côté, au nord, à John Baker, représentant de M. Stickney—ensemble avec la maison, étable et autres dépendances dessus construites. Lequel lot est maintenant connu et désigné comme le numéro quatre mille trois cent vingt-un sur le plan et le livre de renvoi officiels pour le quartier Montcalm, dans la cité de Québec, déposés suivant la loi dans le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérissseur, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour supérieure dans et pour la province de Québec, siégeant en la cité de Québec, sujets aux clauses, charges et conditions indiqués dans le cahier de charges déposé au bureau du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin de charge, afin de distraire ou afin d'annuler la dite licitation, devra être déposée au bureau du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixe comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer leurs dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs du Demandeur.

Québec, 6 novembre 1873. 4043
[Première publication, 8 novembre 1873.]

Ratifications.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Québec }

Dans la Cour Supérieure.
No. 1448.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure

NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 29th September, 1873. 3560
[First published, 4th October, 1873.]

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Quebec }

LICITATION.

PUBLIC NOTICE is hereby given that by and in virtue of a judgment rendered by the Court, sitting at Quebec, in the district, on the eighteenth day of October, one thousand eight hundred and seventy-three, in a cause wherein Thomas Watters, of New Park, in the county of Kilkenny, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland called Ireland, laborer is Plaintiff; and Mary Fay, of the city of Quebec, widow of the late Patrick Durkin, in his lifetime of the said city, tailor, deceased, Denis Coleman, of the said city of Quebec, policeman, John Coleman, and James Coleman, yeomen, both residing in parts unknown beyond the limits of Canada, Thomas Coleman, of the said city of Quebec, fireman, Matthew Coleman, of the said city of Quebec, fireman, as well in his own name, as in his quality of tutor duly appointed to John Coleman, a minor child issue of the marriage of the late Denis Coleman, with the late Ann Coleman, both deceased, and Catherine Ryan, of the said city of Quebec, widow of the late Patrick Coleman, in her quality of tutrix, duly appointed to Mary Ann, Thomas, Catherine, James and Patrick, minors issue of the marriage of the late Patrick Coleman and her, the said Catherine Ryan, are Defendants, ordering the licitation of the immoveable hereinafter described, to wit :

A lot of ground or emplacement situate in the said city of Quebec, in Saint Louis suburbs containing forty nine feet in front on Berthelot street, and forty-five feet in depth, bounded in front to the said Berthelot street, in rear to Andrew Cleary, on one side towards the south to Sainte Marguerite street, and on the other side towards the north to John Baker, representative of Mr. Stickney—together with the house, stable and other dependencies thereon erected and built. Which lot is now known and distinguished as number four thousand three hundred and twenty-one on the official plan and book of reference for Montcalm ward, in the city of Quebec, deposited according to law in the registry office for the registration division of Quebec.

Which said above described immoveable property will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on the FIRST day of APRIL next, sitting the court, in the court room of the Superior Court, in and for the province of Quebec, sitting in the city of Quebec, subject to the charges and conditions mentioned in the *cahier de charges*, deposited in the office of the prothonotary of the Superior Court. And any oppositions *afin d'annuler, afin de charge* or *afin de distraire*, to the said sale and licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed for the sale, as aforesaid; and oppositions *afin de conserver* must be filed within six days next after the said sale and adjudication, and failing the parties to file such oppositions, within the delays hereby limited, they will be forever foreclosed from the right of so doing.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 6th November, 1873. 4044
[First published, 8th November, 1873.]

Ratifications.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Quebec }

In the Superior Court.
No. 1448.

PUBLIC NOTICE is hereby given that there has been lodged in the office of the prothonotary, of the

du district de Québec, un acte fait et passé devant Louis Prévost, notaire public, à Québec, le vingtième jour de mars mil huit cent soixante-sept, entre William Darling Campbell, écuyer, notaire, demeurant en la cité de Québec, d'une part, et les sieurs Urbain Théophile Leclerc et Amable Alphonse Letellier, tous deux de la cité de Québec, marchands épiciers, d'autre part; étant une vente par le dit William Darling Campbell aux dits Urbain Théophile Leclerc et Amable Alphonse Letellier; 1° d'un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, rue du Sault au Matelot, d'environ vingt pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir de la dite rue à la cime du cap, borné par devant à la dite rue du Sault au Matelot, par derrière à la cime du cap, joignant d'un côté vers l'ouest au sieur Antoine Vallée ou ses représentants, et de l'autre côté vers l'est au terrain ci-après décrit—avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances; 2° d'un autre terrain situé au même lieu, contigu et joignant à l'est le terrain ci-dessus décrit, contenant quatorze pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, de la rue du Sault au Matelot à la cime du cap, borné par devant à la dite rue, et par derrière à la cime du cap, joignant d'un côté vers l'ouest au terrain ci-dessus décrit, et de l'autre côté vers l'est à David Laliberté représentant Grenier—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; les dits terrains étant maintenant connus et indiqués comme les numéros deux mille cinquante-six sur le plan officiel et livre de renvoi pour le quartier Saint-Pierre, dans la ville de Québec, déposés dans le bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Québec, et en la possession de Urbain Théophile Leclerc et Amable Alphonse Letellier comme propriétaires pendant les trois dernières années; et toutes personnes qui auraient et prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur les dits terrains immédiatement avant l'enregistrement du dit acte, par lequel les dits terrains ont été acquis par les dits Urbains Théophile Leclerc et Amable Alphonse Letellier, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le mercredi, premier jour d'avril mil huit cent soixante-quatorze, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registraire est tenu par les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit Code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit, et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

J. B. R. DUFRESNE,

Bureau du Protonotaire, Député P. C. S.
ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs des requérants.
Québec, 27 novembre 1873 4389

superior court, in the district of Quebec, a deed made and executed before Louis Prévost, notary public, at Quebec, the twenty-sixth day of March, one thousand eight hundred and sixty-seven, between William Darling Campbell, esquire, notary, residing in the city of Quebec of the one part, and Messrs. Urbain Théophile Leclerc and Amable Alphonse Letellier, both of the city of Quebec, merchant grocers, of the other part, being a sale by the said William Darling Campbell, to the said Urbain Théophile Leclerc and Amable Alphonse Letellier, of; "1° a lot of land situate in the Lower Town of Quebec, Sault au Matelot street, about twenty feet in front, more or less, by the depth that may be found from the said street to the top of the cliff, bounded in front by said Sault au Matelot street, in rear by the top of the cliff, joining on one side to the west to Mr. Antoine Vallée, or his representatives and on the other side to the east to the lot of land hereinafter described—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; 2° another lot of land situate at the same place, contiguous to and joining on the east the lot hereinabove described, containing fourteen feet in front by the depth that may be found from Sault au Matelot street, to the top of the cliff, bounded in front by the said street, and in rear by the top of the cliff, joining on one side towards the west, to the lot of land hereinabove described and on the other side towards the east, to David Laliberté, representing Grenier,—together with buildings thereon erected, circumstances and dependencies; said lots being now known and distinguished as number two thousand and fifty-six on the official plan and book of reference for Saint Peter's ward, in the city of Quebec, deposited in the registry office for the registration division of Quebec, and possessed by Urbain Théophile Leclerc and Amable Alphonse Letellier, as proprietors for the three years now last past; and all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of land immediately previous to and at the time the same were acquired by the said Urbain Théophile Leclerc and Amable Alphonse Letellier, are hereby notified that application will be made to the said court on Wednesday, the first day of April, one thousand eight hundred and seventy-four, for a judgment of confirmation and that unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of chapter thirty-six of consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this case under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions, and file the same in the office of the said protonotaire, eight days at least before the said day, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

J. B. R. DUFRESNE,

Prothonotary's Office, Deputy P. S. C.
ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attys. for Petitioners.
Quebec, 27th November, 1873. 4390

Ventes par le Shérif.—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour supérieure pour le Bas-Canada—
District de Bedford.

Bedford, à savoir: } **HORACE M. CHANDLER,**
No. 1525. } H écuyer, du canton de Bro-

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS AND TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of
Bedford.

Bedford, to wit: } **HORACE M. CHANDLER,** of the
No. 1525. } H township of Brome, in the dis-

me, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de WILLIAM DOW, cultivateur, du canton de Brome, dans le dit district, et DRUSILLA GRIMES, son épouse, assistée de son mari en justice, Défendeurs.

Premièrement.—Tout le lot numéro cinq dans le cinquième rang des lots situés dans le dit canton de Brome, lequel est sis et situé sur le côté nord du chemin qui conduit de Brome corner à Sweetsburg, et traverse le dit lot, suppose contenir quatre-vingt-dix acres de terre en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—Le lot de terre numéro six dans le cinquième rang des lots susdits, suppose contenir deux cents acres de terre, en superficie, plus ou moins, (sauf excepté néanmoins quatre-vingts acres d'icelui à distraire de l'extrémité est du dit lot maintenant possédé et occupé par Henry M. Grimes ou ses représentants légaux)—ensemble les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur les dites deux étendues de terre.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, JEUDI, le DOUZIEME jour de FEVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Sherif. 3569 2
Nelsonville, 29 septembre 1873.
[Première publication, 4 octobre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du comté de Brome

Bedford, à savoir: } HIRAM S. FOSTER, écuyer, de Knowlton, dans le canton de Brome, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de PHEBE ALMIRA SNYDER, du canton de Sutton, dans le comté de Brome, veuve de feu Harris Wright, en son vivant fermier, du dit canton de Sutton, et maintenant épouse de Nathaniel Gibson, fermier, du dit canton de Sutton, et de son second mari dûment séparée de biens, par contrat de mariage, tant en son nom que comme commune en biens avec son dit mari, feu Harris Wright, et le dit Nathaniel Gibson, tant pour autoriser sa dite épouse à ester en justice, qu'en sa qualité de tuteur, dûment nommé aux enfants mineurs Elizabeth Amanda, âgée de seize ans, Susan Jane, âgée de quatorze ans, et Hattie Louisa, âgée de sept ans, tous issus du mariage du dit feu Harris Wright, avec sa susdite épouse Phebe Almira Snyder, Défendeurs.

Premièrement. Toute cette partie de la moitié sud du lot numéro un, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Sutton, situé sur le côté nord du chemin qui traverse la dite moitié sud du dit lot, bornée comme suit, savoir: au sud par le dit chemin, au nord par la ligne qui divise le dit lot en deux moitiés égales, nord et sud, à l'est à une partie du dit lot, premièrement occupée et possédée par feu Harris Wright, et à l'ouest par la ligne de la ville, la dite étendue de terre supposée contenir vingt-cinq acres de terre en superficie plus ou moins.

Deuxièmement. Toute cette partie du quart sud-ouest du dit lot numéro un, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Sutton, laquelle sera trouvée sur le côté nord du chemin qui traverse le dit lot de l'est à l'ouest, suppose contenir vingt acres de terre en superficie, plus ou moins.—ensemble toutes les bâtisses sus érigeées et améliorations faites sur les dites deux étendues de terre.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, JEUDI, le DOUZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de février prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Sherif. 3571 2
Nelsonville, 27 septembre 1873.
[Première publication, 4 octobre 1873.]

district of Bedford, esquire, Plaintiff; against the lands and tenements of WILLIAM DOW, of the said township of Brome, in said district, yeoman, and DRUSILLA GRIMES, his wife, assisted *en justice* by her said husband, Defendants.

First.—All the land in lot number five in the fifth range of lots in the said township of Brome which is to be found lying and being on the north side of the road leading from Brome corner to Sweetsburg, across said lot, supposed to be ninety acres of land in superficies, be the same more or less.

Second.—The lot of land number six in the fifth range of lots aforesaid, supposed to contain two hundred acres of land in superficies, be the same more or less (save and except nevertheless eighty acres thereof measured off from the east end of said lot now owned and occupied by Henry M. Grimes or his legal representatives)—together with all the buildings and improvements erected and made on said two tracts or parcels of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on THURSDAY, the TWELFTH day of FEBRUARY next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable the twenty-eighth day of February next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff. 3570
Nelsonville, 29th September, 1873.
[First published, 4th October, 1873.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court in and for the County of Brome.

Bedford, to wit: } HIRAM S. FOSTER, esquire, of Knowlton, in the township of Brome, in the district of Bedford, Plaintiff; against the lands and tenements of PHEBE ALMIRA SNYDER, of the township of Sutton, in the county of Brome, widow of the late Harris Wright, in his lifetime of the said township of Sutton, farmer, and now the wife of Nathaniel Gibson, of the said township of Sutton, farmer, and from her second husband duly separated as to property by marriage contract; as well in her own name as having been *commune en biens* with her said late husband Harris Wright, and the said Nathaniel Gibson, as well for the purpose of authorizing his said wife to *ester en justice*, as in his capacity of tutor duly appointed to the minor children Elizabeth Amanda, aged sixteen years, Susan Jane, aged fourteen years and Hattie Louisa, aged seven years, all issue of the marriage of the said late Harris Wright, with his said wife Phebe Almira Snyder, Defendants.

First.—All that certain part of the south half of lot number one in the sixth range of lots in the said township of Sutton, lying north of the road running through said south half lot, bounded as follows, to wit: on the south by the said road, on the north by the line dividing said lot into two equal north and south halves, on the east by a part of said lot formerly owned and occupied by the late Harris Wright, and on the west by the town line, said piece or parcel of land supposed to contain twenty-five acres of land in superficies, be the same more or less.

Second.—All that part of the south-west quarter of the said lot number one, in the sixth range of lots in the said township of Sutton, which shall be found on the north side of the road which passed through said lot from east to west, supposed to contain twenty acres of land in superficies, be the same more or less—together with all the buildings and improvements made and erected on the said two pieces of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on THURSDAY, the TWELFTH day of FEBRUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the nineteenth day of February next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff. 3572
Nelsonville, 27th September 1873.
[First published, 4th October, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit—District de Chicoutimi. Chicoutimi, à savoir: } **JOSEPH-AIMÉ GRAVELLE**, No. 1430. } **LE**, de la paroisse de Saint-Alphonse de Liguori, dans le district de Chicoutimi, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de **GUILLAUME alias WILLIAM GAUTHIER dit LAROCHE**, de Chicoutimi, cultivateur, Défendeur.

Le lot de terre numéro trente-et-un dans le quatrième rang du township de Labarre, dans le district de Chicoutimi, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie, plus ou moins—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, **MERCREDI**, le **DIX-SEPTIEME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif, Chicoutimi, 12 août 1873. 3021 3
[Première publication, 16 août 1873.]

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court—District of Chicoutimi. Chicoutimi, to wit: } **JOSEPH AIME GRAVELLE**, No. 1430. } of the parish of Saint Alphonse de Liguori, in the district of Chicoutimi, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of **GUILLAUME alias WILLIAM GAUTHIER dit LAROCHE**, of Chicoutimi, farmer, Defendant, to wit:

Lot number thirty-one in the fourth range of the township of Labarre, in the district of Chicoutimi, containing ninety acres of land in extent, more or less—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi number two, at Hébertville, the **SEVENTEENTH** day of **DECEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of January next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Chicoutimi, 12th August, 1873. 3022
[First published, 16th August, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal. No. 1305.

Canada, } **JOHN OSTELL**, Deman-
Province de Québec. } deur; vs. **WILLIAM**
District d'Iberville. } **RYDER** Défendeur.

Un morceau de terre situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu sur la mappe ou plan de la dite ville sous la lettre O; borné en front vers l'ouest, où il est supposé contenir une frontière d'à-peu-près cent quatre-vingt-quatre pieds sur la rue Front, en arrière vers l'est et d'un côté vers le nord par la propriété du Canal Chambly, et d'autre côté vers le sud par la propriété de la succession de feu John Rosseter, père, sur la profondeur quelle qu'elle soit entre la dite rue Front et le dit Canal Chambly—ensemble avec les bâtisses, et machineries et toutes autres améliorations dessus construites.

Pour être vendu en mon office, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le **TRENTE-ET-UNIEME** jour de **MARS** prochain, à **ONZE** heures de

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montréal. No. 1305.

Canada, } **JOHN OSTELL**, Plaintiff;
Province of Québec. } vs. **WILLIAM RIDER**,
District of Iberville. } Defendant.

A parcel of land situate in the town of Saint Johns, known on the map or plan of said town under letter O; bounded in front towards the west where it is supposed to contain a frontage of about one hundred and eighty-four feet by Front street, in rear easterly, and on one side towards the north by the Chambly Canal property, and on the other side towards the south by property of the estate of the late John Rosseter, senior, by whatever depth may be found between said Front street and said Chambly Canal—together with the buildings and machinery and all the other improvements thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the **THIRTY-FIRST** day of **MARCH** next, at **ELVEN** of the clock in the fore-

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 25 novembre 1873. 4373
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } EDWARD MACDONALD
No. 32. } et al., Demandeurs ; vs.
THEODE ROY, Défendeur.

Une terre sise et située au côté nord-est du chemin de la première Grande Ligne, en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, tenant en front au chemin de la dite première Grande Ligne, en profondeur aux représentants Pierre Roy, au côté ouest à Narcisse Perron, et au côté est à Laurent Poissant—avec une maison en pierre, deux granges et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, le DOUZIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le second jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Saint-Jean, 7 octobre 1873. 3657 2
[Première publication, 11 octobre 1873.]

Cour de Ci-cuit—District d'Iberville.

St Jean, à savoir : } WILLIAM BROWNRIGG,
No. 75. } Demandeur ; vs. DANIEL
McNAB, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Luc, dans le district d'Iberville, mesurant environ douze arpents en superficie, borné en front par un chemin public, en profondeur par la rivière Montréal, d'un côté au sud, par Moses Stevenson, et d'autre côté au nord, par William Brownrigg—avec maison, grange et écurie dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Dép. Shérif.
Saint-Jean, 12 août 1873. 2999 3
[Première publication, 16 août 1873.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit pour le district d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } GABRIEL C. TUNSTALL
No. 1044. } et al., Demandeurs ; vs.
ISAIE PEPIN, Défendeur.

Un lot de terre situé en la seigneurie de Lacolle, paroisse de Lacolle, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu comme partie du No. 10, dans la septième concession sur le Domaine ; de la contenance de trente-deux arpents en superficie ; borné en front par le chemin de Pleasant Valley, en arrière par F. Nye ou son représentant, d'un côté par Timothy Hoyle ou son représentant, et d'autre côté par Moïse Barrier—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le CIN-QUIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de février prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Saint-Jean, 30 septembre 1873. 3581 2
[Première publication, 4 octobre 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } ALFRED PINSON-
Province de Québec, } NEAULT, Demandeur ;
District d'Iberville, } vs. VALFROY VINCE-
Saint-Jean, à savoir : } LETTE, Défendeur.
No. 1275.

Un lot de terre sis et situé au village de Christeville, maintenant la ville d'Iberville, au côté est de la rue Napier, dans la seigneurie de Bleury, connu sous le lot numéro neuf, mesurant soixante-et-douze pieds de front sur cent huit pieds de

noon. Said writ returnable on the first day of May next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 25th November, 1873. 4374
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } EDWARD MACDONALD,
No. 32. } et al., Plaintiffs ; vs.
THEODE ROY, Defendant.

A farm lying and situate on the north-east side of the road of the first Grand line, in the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, county of Saint Johns, in the district of Iberville, containing four arpents in front by twenty-eight arpents in depth ; joining in front the road of said first Grand line, in depth the representatives of Pierre Roy, on the north side Narcisse Perron, and on the east side Laurent Poissant—with a stone house, two barns and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, on the TWELFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of March next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Deputy Shérif.
Saint Johns, 7th October, 1873. 3658
[First published, 11th October, 1873.]

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } WILLIAM BROWNRIGG,
No. 75. } Plaintiff ; vs. DANIEL
McNAB, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint-Luc, in the district of Iberville, measuring about twelve arpents in superficies ; bounded in front by a public road, in depth by the river Montréal, on one side to the south by Moses Stevenson, and on the other side to the north by William Brownrigg—with house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Luc, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable on the twelfth day of January next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Dep. Shérif.
Saint Johns, 12th August, 1873. 3000
[First published, 16th August, 1873.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the district of Iberville.

Saint Johns, to wit : } GABRIEL C. TUNSTALL
No. 1044. } et al., Plaintiffs, vs., ISAIE
PEPIN, Defendant.

A lot of land situate in the seignory of Lacolle, parish of Lacolle, county of Saint Johns, in the district of Iberville, known as part of No. 10, in the seventh concession on the Domain ; containing thirty-two arpents in superficies, bounded in front by the Pleasant Valley Road, in rear, by F. Nye or representatives, on one side by Timothy Hoyle or representatives and on the other side by Moïse Barrier—with a house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lacolle on the FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of February next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Deputy Shérif.
Saint Johns, 30th September, 1873. 3582
[First published, 4th September, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } ALFRED PINSONNEAULT,
Province of Québec, } Plaintiff ; vs. VALFROY
District of Iberville, } VINCELETTE, Defendant.
St. Johns, to wit : } A lot of land lying and situate
No. 1275. } at the village of Christeville,

now the town of Iberville, on the east side of Napier street, in the seignory of Bleury, known under lot number nine, measuring twenty-two feet in depth ; bounded in front by the King's road, in depth by the

profondeur ; borné en front par le chem'n du Roi, en profondeur par le lot numéro trente-deux, d'un côté au nord par le lot numéro huit, et d'autre côté au sud par le lot numéro dix—avec une maison en briques, office et cuisine y adjacents et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Athanase, le SIXIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de février prochain.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 29 septembre 1873.
[Première publication, 4 octobre 1873.]

CHS. NOLIN,
Député Shérif.
3583 2

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de L'Assomption.

No. 1678. } DAME MARIE THELICE VAILLANT, Demanderesse ; contre NARCISSE LEMIRE dit MARSOLAIS, Défendeur.

1. La juste moitié d'une terre située au Point-du-Jour, dans la paroisse de L'Assomption, dans le district de Joliette, sur la seigneurie de Saint-Sulpice, contenant la dite terre en totalité, trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, tenant en front au sud au ruisseau du Point-du-Jour, en profondeur aux terres de Saint-Sulpice, d'un côté à François-Xavier Lemire dit Marsolais, et de l'autre côté à Nicaïsse Lemire dit Marsolais—avec une maison en pierre, une laiterie, une remise et autres bâtiments dessus érigés.

2. La juste moitié d'une terre située au même lieu que celle ci-haut mentionnée, contenant en totalité un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant en front au ruisseau du Point-du-Jour, en profondeur à un lot de terre appartenant au Défendeur, en la paroisse de Saint-Sulpice, tenant d'un côté la partie du dit défendeur au dit François-Xavier Lemire dit Marsolais, et de l'autre côté à Régis Allard.

3. La juste moitié d'un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Sulpice, contenant en totalité sept à huit arpents en superficie, tenant à un bout à une autre terre appartenant au défendeur, par l'autre bout à Joseph Robillard, d'un côté à Benjamin Debusat dit St. Germain, et de l'autre côté à François Régis Allard.

Pour être vendues, sujettes les dites terres aux charges, clauses, conditions, obligations, servitudes, rente et pension viagère, et les qu'enumerées et créées dans un acte de donation passé devant Mre. Eugène Archambault et confrère, notaires, le vingt-quatrième jour du mois de juin mil huit cent soixante et trois, au village de L'Assomption, sous le numéro 4,462, entre la demanderesse et le défendeur, comme suit : les lots numéros un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de L'Assomption, au village de L'Assomption, LUNDI, le TRENTIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin ; et le lot numéro trois, en dernier lieu mentionné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Sulpice, le même jour, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour du mois d'avril prochain.

Bureau du Shérif,
Ville de Joliette, 22 novembre 1873.
[Première publication, 29 novembre 1873.]

B. H. LEPROHON,
Shérif.
4345

lot number thirty-two, on one side to the north by the lot number eight and on the other side to the south by the lot number ten—with a brick house, office and kitchen adjoining it, and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the catholic church of the parish of Saint Athanase, on the SIXTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of February next.

Sheriff's Office,
St. Johns, 29th September, 1873.
[First published, 4th October, 1873.]

CHS. NOLIN,
Deputy Sheriff.
3584

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of L'Assomption.

No. 1678. } DAME MARIE THELICE VAILLANT, Plaintiff; against NARCISSE LEMIRE dit MARSOLAIS, Defendant;

1. The exact half of a land situate at the Point-du-Jour, in the parish of L'Assomption, in the district of Joliette, on the seigniorie of Saint-Sulpice, said land containing in all three arpents in front, by about thirty arpents in depth, bounded in front to the south by the creek called Point-du-Jour, in rear by the lands of Saint Sulpice on one side by François Xavier Lemire dit Marsolais, and on the other side by Nicaïsse Lemire dit Marsolais—with a stone house, a dairy, a shed and other buildings thereon erected.

2. The exact half of a land situate at the same place as the one above mentioned, containing in all one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, bounded in front by the Point-du-Jour creek, in rear by a lot of land belonging to the said Defendant, in the parish of Saint-Sulpice, bounded on one side the said Defendant's part by the said François Xavier Lemire dit Marsolais, and on the other side by Régis Allard.

3. The exact half of a lot of land situate in the parish of Saint-Sulpice, containing in all from seven to eight arpents in extent, bounded at one end by another land belonging to the Defendant, at the other end by Joseph Robillard, on one side by Benjamin Debusat dit Saint Germain, and on the other side by François Régis Allard.

Said lands to be sold, subject to the charges, clauses, conditions, obligations, servitudes, rent and life rent, such as set forth and created in a deed of gift passed before Mre. Eugène Archambault and colleague, notaries, on the twenty-fourth day of the month of June, one thousand eight hundred and sixty-three, at the village of L'Assomption, under number 4462, between the Plaintiff and Defendant, as follows, to wit : numbers one and two at the parochial church door of the parish of L'Assomption, in the village of L'Assomption, on MONDAY, the THIRTIETH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number three lastly above mentioned at the parochial church door of the parish of Saint-Sulpice, on the same day, at NOON. Said writ returnable the fifteenth day of the month of April next.

Sheriff's Office,
Town of Joliette, 22nd November, 1873
[First published, 29th November, 1873.]

B. H. LEPROHON,
Sheriff.
4346

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 410.

DELLE ADELAIDE CHEVAU-
VAUDIÈRE dit LÉPINE,
Demanderesse : vs. JEAN-BAPTISTE CHEVAU-
DIÈRE dit LÉPINE. Défendeur.

Une terre, de forme irrégulière, située à Saint-Félix de Valois, seigneurie de Ramsay, dans le troisième rang de la dite seigneurie, de la contenance d'environ cent soixante arpents en superficie, sans garantie de mesure, c'est-à-dire tout le terrain inclus dans la circonscription suivante, tenant par un bout à Norbert Ducharme, par l'autre bout à Noël Charbonneau, Antoine St. George, Joseph Ducharme et Jean Baptiste Lépine, d'un côté à la rivière l'Assomption et de l'autre côté à Denis Aubin—avec les bâties qui peuvent s'y trouver.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Félix de Valois, le MERCREDI, le DIX-SEPT de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatre décembre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 11 août 1873.Shérif
2997 3

[Première publication, 16 août 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 6,567.

FRANÇOIS FOUCHER, Demandeur ;
vs. MICHEL VEINE, Défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de St. Alexis, dans le comté de Montcalm, dans le district de Joliette, contenant un demi arpent de front sur un demi arpent de profondeur, borné en front à la Grande Ligne, d'un côté et en profondeur à Louis Ricard ou représentant, et de l'autre côté à Léandre Lebeau dit Marien ou représentant—avec maison et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint-Alexis, dit district, LUNDI le VINGT-NEUF DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de décembre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 15 août, 1873.Shérif
3039 3

[Première publication, 23 août 1873.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le législateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions* à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **S**AMUEL WHITTAKER, gen-
No. 337. } tilhomme, des cité et district
de Montréal ; contre les terres et tenements de JOHN
ANDERSON, forgeron, ci-devant de la paroisse de
Saint-Michel de Lachine, dans le district de Montréal,
maintenant de la cité et du district de Montréal, Dé-
fendeur.

Une étendue de terre dans la forme d'une pointe de terre située dans la dite paroisse de Lachine, telle qu'enclose maintenant, à l'endroit appelé Lower Lachine, en front par la propriété de Jean Bte. Robert, contenant la dite étendue de terre environ un arpent de front sur la profondeur qui peut être trouvée depuis le chemin de la Reine jusqu'à la rivière Saint-Laurent, soit environ cinq perches de profondeur,

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 410.

MISS ADELAIDE CHEVAU-
DIÈRE dit LÉPINE, Plain
tiff; vs. JEAN-BAPTISTE CHEVAUDIÈRE dit LE-
PINE, Defendant.

A land of irregular outline, situate at Saint Félix de Valois, seigniorly of Ramsay, in the third range of the said seigniorly, containing about one hundred and sixty arpents in extent, without warranty of measurement, to wit, all the land comprised within the following limits : bounded at one end by Norbert Ducharme, at the other end by Noël Charbonneau, Antoine St. George, Joseph Ducharme and Jean-Baptiste Lépine, on one side by the river Assomption, and on the other side by Denis Aubain—with the buildings that may be erected thereon.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint Félix de Valois, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-fourth day of December next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 11th August, 1873.Sheriff
2998

[First published, 16th August, 1873.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 6567.

FRANÇOIS FOUCHER, Plain-
tiff; vs. MICHEL VEINE,
Defendant.

A land situate in the parish of Saint Alexis, in the county of Montcalm, in the district of Joliette, measuring half an arpent in front by half an arpent in depth, bounded in front by the *grande ligne*, in rear on one side by Louis Ricard or representative, and on the other side by Leandre Lebeau dit Marien or representative—with a house and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Alexis in the said district, on MONDAY, the TWENTY-NINTH day of the month of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the thirty-first of December next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 15th August, 1873.Sheriff
3040

[First published, 23rd August, 1873.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositors *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } **S**AMUEL WHITTAKER, of the
No. 337. } city and district of Montreal,
gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements
of JOHN ANDERSON, heretofore of the parish of
Saint Michel de Lachine, in the district of Montreal,
now of the city and district of Montreal, blacksmith,
Defendant.

A tract, piece or parcel of land, in the form of a point of land, situate in the aforesaid parish of Lachine, as now enclosed, a the place called Lower Lachine, in front by Jean Bte. Robert's farm, containing, the said tract, piece or parcel of land, about one arpent, in front, by the depth which may be found from the Queen's highway to the river Saint Lawrence, that is about five perches in depth, in the

dans la ligne du côté sud-ouest, et retrécissant dans la ligne de l'autre côté, de manière à n'être rien dans la forme d'une pointe ou triangle, bornée en front par le dit chemin de la Reine, en arrière par la rivière Saint-Laurent, d'un côté au sud-ouest à Michel Parker, et de l'autre côté à la pointe ou triangle, et à la grève appartenant à Jean Bte. Robert ou ses représentants—avec une maison en bois à un étage, et une maison en bois à deux étages, lambrissée en brique, en voie d'érection.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Lachine, le TRENTE-UNIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 25 novembre 1873. 4375
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE DEPOT
No. 1663. } LET DE PRET DU CANADA,
corps politique dûment incorporé par acte public du parlement de la ci-devant province du Canada, et ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, dans la cité de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de CHARLES CHOLETTE, cultivateur de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges, district de Montréal, Défendeur.

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le comté de Soulanges, composé du lot numéro quarante-huit et la moitié du lot numéro quarante-sept, sur le côté sud de la rivière à Delisle, contenant quatre arpents et demi de front sur vingt-deux arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la dite rivière à Delisle, en arrière par la ligne de la concession Sainte-Catherine, d'un côté par Antoine Pharaud, et de l'autre côté par Antoine Cholette—avec une maison en bois, granges, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-Polycarpe, le TRENTE-UNIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 25 novembre 1873. 4377
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } HUBERT MORIN, Deman-
No. 5182. } deur ; contre CYRIAC DU-
BRUL, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Montréal, dans le ref Saint-Augustin, de la contenance de trente-sept pieds et six pouces de front sur quatre-vingt-quatre pieds et quatre pouces de profondeur, le tout plus ou moins, étant connu au plan et livre de renvoi officiels de l'extrait de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro deux mille vingt-huit (2028), borné en front par la rue Rose de Lima, d'un côté à un nommé Ledoux et Sophie Sarault, et de l'autre côté par James Joseph Drumm—avec une maison en bois sus-érigée.

Pour être vendu, en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 1er octobre 1873. 3599 2
[Première publication, 4 octobre 1873.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le District de Montréal.

Montréal, à savoir : } AUGUSTIN ROBERT et al.,
No. 3773. } Demandeurs ; contre les
terres et tenements de JOSEPH CHARTRAND, Défendeur

Deux emplacements sis et situés en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, distraits et faisant partie du lot No. onze cent cinquante-cinq du plan et

south-west side line and tapering off in the other side line to nothing in the form of a point or triangle, bounded in front by the said Queen's highway, in rear by the river Saint Lawrence, on one side to the south-west by Michael Parker, and on the other side at the point or triangle and to the beach belonging to Jean Bte. Robert or his representatives—with a one story wooden house, and a two story wooden house, covered with bricks, in the course of erection.

To be sold at the door of the parochial church of the said parish of Lachine, on the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of April next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 25th November, 1873. 4376
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS

Montréal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1663. } COMPANY OF CANADA,
a body politic and corporate duly incorporated by a public act of Parliament of the late province of Canada, and having their principal place of business for the province of Quebec in the city of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of CHARLES CHOLETTE, of the parish of Saint-Polycarpe, in the county of Soulanges, district of Montreal, farmer, Defendant.

That certain lot of land situate, lying and being in the parish of Saint Polycarpe, in the county of Soulanges, composed of the lot number forty-eight and one half of the lot number forty-seven, on the south side of *Rivière à Delisle*, containing four arpents and a half in front, by twenty-two arpents in depth, more or less, bounded in front by the *Rivière à Delisle* aforesaid, in rear by the line of the concession Sainte Catherine, on one side by Antoine Pharaud, and on the other side by Antoine Cholette—with a wooden dwelling house, barns, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the door of the parochial church of the said parish of Saint Polycarpe, on the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of April next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 25th November, 1873. 4378
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montréal.

Montréal, to wit : } HUBERT MORIN, Plaintiff ;
No. 5182. } H against CYRIAC DUBRUL,
Defendant.

A lot of land situate in the parish of Montréal, in the ref of Saint Augustin, containing thirty-seven feet six inches in front by eighty-four feet four inches in depth, the whole more or less, being known on the plan and book of official reference from the extract of the municipality of the parish of Montréal, as number two thousand and twenty-eight (2028), bounded in front by Rose de Lima street, on one side by one Ledoux and Sophie Sarault, and on the other side by James Joseph Drumm—with a wooden house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twentieth day of February next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 1st October, 1873. 3600
[First published, 4th October, 1873.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montréal.

Montréal, to wit : } AUGUSTIN ROBERT et al.,
No. 3773. } Plaintiffs ; against the lands
and tenements of JOSEPH CHARTRAND, Defendant.

Two emplacements situate and being in the city of Montréal, in the district of Montréal, in Saint James ward, to be taken off and forming part of lot number

livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, contenant chaque emplacement vingt-et-un pieds de largeur sur soixante-et-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins, de mesure anglaise, bornées en front par la rue Amherst, en arrière par une ruelle, d'un côté par le No. quatre-vingt-cinq, et d'autre côté par le No. quatre-vingt-huit du même plan, avec l'usage en commun à la ruelle ci-dessus mentionnée, avec les autres propriétaires qui y ont droit—avec une maison en bois à deux étages, en voie de construction.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 13 août 1873. [Première publication, 16 août 1873.]

C. A. LEBLANC,

Shérif. 3013 3

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LES ECCLESIASTIQUES DU No. 2230. } LE SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL, Demandeurs ; contre les terres et tenements de JAMES DUNN, Défendeur.

La moitié sud-est de l'emplacement connu et désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, faits et déposés suivant la loi, dans le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro sept cent cinquante-neuf (759), contenant la dite moitié trente-trois pieds de largeur sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur, mesure anglaise ; bornée en front au nord-est à la rue Saint-George, en arrière au sud-ouest aux héritiers Kennedy ou représentants, d'un côté au sud-ouest au résidu du dit lot, maintenant la propriété de Warden King, et de l'autre côté au sud-est, vers la rue Craig, à un nommé Lafleur ou ses représentants—avec deux maisons en bois à un étage sus érigées.

Pour être vendue à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 12 août 1873. [Première publication, 16 août 1873.]

C. A. LEBLANC,

Shérif. 3003 3

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME HELENE SHUTER, et No. 1704. } et vir., Demandeurs ; contre PHILOMENE LAUZON, épouse séparée de biens de Charles Barré, et Louis Barré, Défendeurs.

Comme appartenant à Philomène Lauzon l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé au faubourg Saint-Joseph, en la cité de Montréal, contenant quarante-quatre pieds et dix pouces de front sur quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, borné en front par la rue Saint-Joseph, derrière par Dame Loïselle, d'un côté par Félix Barré, et d'autre côté par M. Campbell, avec une maison et autres dépendances dessus construites, sur lequel lot il y a un passage de neuf pieds de largeur depuis la dite rue Saint-Joseph jusqu'à la distance de quarante-deux pieds de la dite rue ; lequel passage sera mitoyen à perpétuité entre le dit lot et le terrain appartenant à Félix Barré, et avec droit au propriétaire du dit lot de bâtir au-dessus du dit passage, et aussi avec droit dans le pignon de l'autre maison, sans indemnité ; lequel dit lot porte le numéro onze cent soixante-et-cinq sur le plan officiel et livre de renvoi du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal.

Comme appartenant à Louis Barré l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre situé dans le faubourg Saint-Joseph, de la cité de Montréal, contenant quarante-quatre pieds de front y compris la moitié du passage mitoyen qui existe entre le dit lot et le lot appartenant à Madame Loïselle, sur cent pieds de profondeur, borné en front par la rue Saint-Martin, derrière par C. S. Rodier, d'un côté par Dame Loïselle, et d'autre côté par le dit sieur C. S. Rodier—avec une maison dessus construite ; lequel dit lot porte le numéro onze cent soixante-et-trois au plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal.

eleven hundred and fifty-five on the plan and book of official reference for Saint James ward aforesaid, each emplacement containing twenty-one feet in width by sixty-three feet in depth, english measure, more or less ; bounded in front by Amherst street, in rear by a lane, on one side by number eighty-five, and on the other side by number eighty-eight of the same plan—with the use in common forever with all parties thereunto entitled of the lane hereinabove mentioned, and with a two storey house now in course of erection.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-third day of December next.

Sheriff's Office, Montreal, 13th August, 1873. [First published, 16th August, 1873.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff. 3014

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } LES ECCLESIASTIQUES DU No. 2230. } LE SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL, Plaintiffs ; against the lands and tenements of JAMES DUNN, Defendant.

The south-east half of the lot of land or emplacement known and distinguished upon the official plan and in the book of reference, of the Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, made and deposited according to law, in the registry office of the registration division of Montreal, by the number seven hundred and fifty-nine (759), containing said half thirty-three feet in width by ninety-two feet in depth, english measure, bounded in front to the north east by Saint George street, in rear to the south-west by the heirs Kennedy or representatives, on one side to the south-west by the remainder of said lot, now the property of Warden King, and on the other side to the south-east toward Craig street, by one Lafleur or his representatives—with two one story wooden houses thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the twenty-sixth day of December next.

Sheriff's Office, Montreal, 12th August, 1873. [First published, 16th August, 1873.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff. 3004

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME HELENE SHUTER, No. 1704. } et vir., Plaintiffs ; against PHILOMENE LAUZON, wife separated as to property of Charles Barré, and Louis Barré, Defendant.

As belonging to Philomène Lauzon, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate and being in the Saint Joseph Suburb, in the city of Montreal, containing forty-four feet ten inches in front by ninety-eight feet in depth ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by Dame Loïselle, on one side by Félix Barré, and on the other side by Mr. Campbell—with a house and other dependencies thereon erected, over which said lot there is a passage nine feet wide from Saint Joseph street, to a distance of forty-two feet from the said street ; which passage will be common forever between the said lot and the land belonging to Félix Barré, and with the right to the proprietor of said lot to build over the said passage, and also with right in the gable (pignon) of the other house, with-out indemnity ; said lot being number eleven hundred and sixty-five on the official plan and book of reference for Saint Ann's ward, of the city of Montreal.

As belonging to Louis Barré, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in Saint Joseph's Suburb, of the city of Montreal, containing forty-four feet in front, including half of the common passage existing between the said lot and the lot belonging to Madame Loïselle, by one hundred feet in depth ; bounded in front by Saint Martin street, in rear by C. S. Rodier, on one side by Dame Loïselle, and on the other side by the said C. S. Rodier—with a house thereon erected ; said lot being number eleven hundred and sixty-three on the plan and book of official reference for Saint Ann's ward, of the city of Montreal.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 8 octobre 1873. 3655 2
[Première publication, 11 octobre 1873.]

VENTIIONI EXPONAS.

Montréal, à savoir : } DAME ANGELIQUE ATHA-
No. 1628. } LIDE TURGEON, Deman-
dresse; contre DUNCAN McINTOSH et uxore, Dé-
fendeurs, et Catherine McIntosh et Mary McIntosh,
toutes deux de Saint-Polycarpe, dans le district de
Montréal, filles majeures et usant de leurs droits,
opposantes.

Les dits terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule annexée au dit bref marquée A, comme suit, savoir :

Une terre située au nord de la rivière à Delisle, paroisse de Saint-Polycarpe, en la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, et désigné No. 54, de la contenance de trois arpents de front sur trente-neuf arpents de profondeur, tenant en front à la dite rivière à Delisle, en partie au chemin de la Reine, en arrière au township de Newton, joignant de chaque côté à monsieur Joseph Lanthier—avec deux maisons en bois, étables et remise dessus construites, moins cependant, et est à distraire d'icelle terre, l'emplacement appartenant à M. Gaspard Bertrand, et tel que désigné dans le titre qui en constate la superficie réelle.

Sujet au droit, en faveur des dites opposantes Catherine et Mary McIntosh, chacune leur vie durant, d'employer et d'occuper la juste moitié de la maison construite sur la dite ferme et occupée par feu Duncan McIntosh, tel que mentionné dans son testament, ensemble le droit de faire paître deux vaches sur la dite ferme et de prendre la nourriture nécessaire pour les dites vaches pendant l'hiver, tel que réclamé par leurs oppositions à fin de charge.

Pour être vendue, sujette comme susdit, et aux conditions de la vente tel que pourvu par la loi, à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-Polycarpe, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 19 novembre 1873. 4297 2
[Première publication, 22 novembre 1873.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Quebec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 453. } CITE DE QUEBEC; contre
LOUIS HUPE, de la cité de Québec, charpentier, à
savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Notre-Dame des Anges, quartier Jacques-Cartier, mesurant vingt-et-un pieds et quatre pouces de front sur cinquante pieds de profondeur plus ou moins, borné en front, vers le nord, par la rue Notre-Dame des Anges, en arrière vers le sud à Olivier Vocelle, d'un

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of March next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 8th October, 1873. 3656
[First published, 11th October, 1873.]

VENTIIONI EXPONAS.

Montreal, to wit : } DAME ANGELIQUE ATHA-
No. 1628. } LIDE TURGEON, Plaintiff;
against DUNCAN McINTOSH et uxore, Defendants,
and Catherine McIntosh and Mary McIntosh, both of
Saint Polycarpe, in the district of Montreal, spinsters,
filles majeures et usant de leurs droits, opposantes.

The said land and tenements mentioned and described in the schedule annexed to the said writ, marked A, as follows, to wit :

A land situate north of the river Delisle, parish of Saint Polycarpe, seigniorly of New Longueuil, described as No. 54, measuring three arpents in front by thirty-nine arpents in depth, bounded in front partly by the said river Delisle, partly by the Queen's road, in rear by township Newton, on both sides by one Joseph Lanthier—with two wooden houses, stables and shed thereon erected, reserving however the emplacement belonging to Mr. Gaspard Bertrand, such as shewn on the title-deeds establishing its real superficial extent.

Subject to the right, in favor of the said opposants, Catherine and Mary McIntosh, during their and each of their natural lives, to the use and occupation of the one half or equal moiety of the dwelling upon the said farm, occupied by the late Duncan McIntosh, as mentioned in his last will and testament, together with the right of pasture for two cows upon and out of said farm and winter fodder and provision for the same, as claimed in and by their opposition *afin de charge*.

To be sold, subject as aforesaid, and the conditions of sale as provided by law, at the door of the parochial church of the said parish of Saint Polycarpe, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the fifteenth day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 19th November, 1873. 4298
[First published, 22nd November, 1873.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire*, *afin d'annuler*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 453. } CITY OF QUEBEC; against
LOUIS HUPE, of the city of Quebec, carpenter, to
wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Notre Dame des Anges street, Jacques-Cartier ward, measuring twenty-one feet four inches in front, by fifty feet in depth more or less, bounded in front to the north by Notre Dame des Anges street, in rear to the south by Olivier Vocelle, on one side to the east by

côté vers l'est à Célestin Caron, de l'autre côté vers l'ouest à Jean Drolet—avec une maison en bois à un étage, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le lot (No. 1065) donné sur le plan du quartier Jacques Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

Quebec, 25 novembre, 1873. C. ALLEYN, Sherif. [Première publication, 29 novembre 1873.] 4387

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1194. } **CITE DE QUEBEC;** contre
CHARLES DUBUC, de la paroisse de Saint-Raymond, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Joseph, quartier Saint-Jean, mesurant trente pieds de front, sur cinquante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, formant une superficie de onze cent cinquante-deux pieds, borné en front vers le nord à la rue Saint-Joseph, en arrière vers le sud aux héritiers J. Bte. St. Amand, d'un côté vers l'est aux héritiers St. Amand, et de l'autre côté vers l'ouest partie à Dame veuve Edouard Dion, et partie par David Roy—avec une maison en pierre à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le lot (No. 3503), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

Quebec, 8 octobre 1873. C. ALLEYN, Shérif. [Première publication, 11 octobre 1873.] 3639 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **ELIZA ANN EVANS,** de la
No. 44. } cité de Québec, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Joseph Bouchette, de la cité de Québec, arpenteur général, et le dit Joseph Bouchette, pour assister et autoriser sa dite épouse: contre **MICHAEL McAVOY,** fils, marchand tailleur, Joseph Néré Hamelin, teneur de livres, et Michaël McAvoy, père, marchand tailleur, tous de la cité de Québec, à savoir:

Un certain lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, côté sud de la rue Desfossés, contenant environ trente-quatre pieds et cinq pouces de front sur cinquante-deux de profondeur, mesure anglaise; borné en front, au nord, par la dite rue Desfossés, et en arrière, vers le sud, par les représentants de Charles Noreau et autres, d'un côté, vers le nord-est, par Antime Labrecque, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par Vincent Tessier dit Laplante ou représentants—avec la maison en brique, le hangar et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant désigné comme le lot No 1583 sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et le livre de référence d'icelui, fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

Quebec, 6 octobre 1873. C. ALLEYN, Shérif. [Première publication, 11 octobre 1873.] 3641 2

Célestin Caron, on the other side to the west by Jean Drolet—with a one storey wooden house, circumstances and dependencies. This lot being number (1065), given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the EIGHTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

Quebec, 25th November, 1873. C. ALLEYN, Sherif. [First published, 29th November, 1873.] 4388

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } **THE CORPORATION OF THE**
No. 1194. } **CITY OF QUEBEC;** against
CHARLES DUBUC, of the parish of Saint Raymond, to wit:

An emplacement situate in the city of Québec, Saint John's ward, Saint Joseph street, containing thirty feet in front, by fifty-four feet in depth, more or less, forming a superficial extent of eleven hundred and fifty-two feet; bounded in front to the north by Saint Joseph street, in rear to the south by the heirs of J. Bte. St. Amand, on one side to the heirs St. Amand, and on the other side to the west partly by Mrs. widow Edouard Dion, and partly by David Roy—with a two storey stone house thereon erected, appurtenances and dependencies. The said lot being number (3503), given upon the plan for Saint John's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of March next.

Quebec, 8th October, 1873. C. ALLEYN, Shérif. [First published, 11th October, 1873.] 3640

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **ELIZA ANN EVANS,** of the city
No. 44. } of Québec, wife *séparée de biens* by marriage contract of Joseph Bouchette, of the city of Québec, surveyor general, and the said Joseph Bouchette to assist and authorize his said wife; against **MICHAEL McAVOY,** junior, merchant tailor, Joseph Nérée Hamelin, book-keeper, and Michael McAvoy, senior, merchant tailor, all of the city of Québec, to wit:

A certain lot of ground situate and being in the parish of Saint Roch of Québec, on the south line of Desfossés street, containing about thirty-four feet and five inches in front by fifty-two feet in depth, english measure; bounded in front towards the north by said Desfossés street, and in rear towards the south by the representatives Charles Noreau and others, on one side towards the north-east by Antime Labrecque, and on the other side towards the south-west by Vincent Tessier dit Laplante or his representatives—together with the brick house, hangar and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being the lot (No. 1583) given upon the plan of Jacques Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fifth day of February next.

Quebec, 6th October, 1873. C. ALLEYN, Shérif. [First published, 11th October, 1873.] 3642

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditions Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **MOSES E. HART**, Demandeur;
No. 1336. } contre **VALENTINE COOK**,
Défendeur, et **A. Germain**, écuyer, avocat, distrayant,
savoir:

1. Un lopin de terre étant la moitié sud-est du lot numéro cinquante-six, sis et situé en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le fief ou seigneurie de Courval, dans la concession sud-ouest de la côte Saint-Michel, de la contenance d'un arpent et demi de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir; borné en front au chemin de la dite concession, en profondeur à la rivière Saint-François, ou à la dite ligne seigneuriale, joignant d'un côté au nord-ouest à l'autre partie du dit lot numéro cinquante-six, et de l'autre côté au sud-est au lot numéro cinquante-sept—circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le fief ou seigneurie de Courval, étant le lot numéro cinquante-huit, dans la concession sud-ouest de la côte Saint-Michel, de la contenance de trois arpents de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir; bornée en front au chemin de la dite concession, en profondeur à la rivière Saint-François ou à la ligne seigneuriale, joignant du côté sud-est au lot numéro cinquante-neuf, et du côté nord-ouest au lot numéro cinquante-sept—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le CINQUIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le six février prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 1er octobre 1873. 3589 2
[Première publication, 4 octobre 1873.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **MOSES E. HART**, Demandeur;
No. 1273. } contre **ALEXANDRE BOIS-**
VERT, Défendeur, et **A. Germain**, écuyer, avocat, distrayant,
savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans la concession sud-ouest de la Côte Saint-Pierre, étant la moitié nord du lot numéro neuf, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, bornée en front par le chemin de la dite concession, en profondeur au Domaine, joignant du côté nord à Charles Lafèche, et du côté sud à Louis Lahaie; à distraire un arpent de haut sur toute la largeur de la dite moitié sud-ouest du dit lot numéro neuf, à prendre au front de la dite terre—le tout avec circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans la concession nord-est de la Côte Saint-Pierre, de la contenance de deux arpents et un quart de front sur vingt arpents de profondeur, bornée en front au chemin de la dite concession, en profondeur à Olivier Laurent Lassonde, d'un côté à Olivier Laurent Lassonde, et d'autre côté à Etienne Fontaine—sans bâtisse.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le CINQUIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le six février prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 1er octobre 1873. 3587 2
[Première publication, 4 octobre 1873.]

on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditions Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at anytime within six days next after the return of the Writ

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **MOSES E. HART**, Plaintiff; against
No. 1336. } **VALENTINE COOK**, Defendant,
and **A. Germain**, esquire, advocate, distracting for
costs, to wit:

1. A lot of land being the south-east half of lot number fifty-six, situate and being in the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the fief or seigniorie of Courval, in the south-west concession of the Cote Saint Michel, containing one arpent and a half in front by the depth that there may be; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the river Saint Francis or the seigniorial line aforesaid, on one side to the north-west by the other part of lot number fifty-six, and on the other side to the south-east by lot number fifty-seven—circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the fief or seigniorie of Courval, being lot number fifty-eight in the south-west concession of the Cote Saint Michel, measuring three arpents in front by the depth there may be; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the river Saint Francis or the seigniorial line, on the south-east side by lot number fifty-nine, and on the north-west side by lot number fifty-seven—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at NOON. Said writ returnable the sixth day of February next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 1st October, 1873. 3590
[First published, 4th October, 1873.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **MOSES E. HART**, Plaintiff; against
No. 1273. } **ALEXANDRE BOISVERT**, De-
fendant, and **A. Germain**, esquire, advocate, distracting
for costs, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the south-west concession of the Cote Saint Pierre, being the north half of lot number nine, containing one arpent and a half in front, by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said concession, in rear by the domain, on one side to the north by Charles Lafèche, and on the south side by Louis Lahaie, distracting therefrom one arpent in depth by the whole width of the said south-west half of the said lot number nine, to be taken off the front of the said lot—the whole with circumstances and dependencies.

2. A land situate in the said parish of Saint Zéphirin de Courval, in the north-east concession of the Cote Saint Pierre, measuring two arpents and a quarter in front, by twenty arpents in depth, bounded in front by the road of the said concession, in rear by Olivier Laurent Lassonde, on one side by Olivier Laurent Lassonde, and on the other side by Etienne Fontaine—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the sixth day of February next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 1st October, 1873. 3588
[First published, 4th October, 1873.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } MOSES E. HART, Demandeur ;
No. 1362. } contre PIERRE TESSIER,
Défendeur ; et A. Germain, écuyer, avocat, distrayant,
savoir :

1. Un lopin de terre étant la moitié nord-ouest du lot numéro cinquante-six, sis et situé en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le fief ou seigneurie de Courval, dans la concession sud-ouest de la côte Saint-Michel, de la contenance d'un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, borné en front au chemin de la dite concession; en profondeur à la rivière Saint-François ou à la ligne seigneuriale, joignant d'un côté au sud-est à l'autre partie du dit lot numéro cinquante-six, et de l'autre côté au nord-ouest au lot numéro cinquante-cinq—circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre sis et situé en la dite paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans la concession sud-ouest de la côte Saint-Michel, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents plus ou moins de profondeur, tenant en front au chemin de la dite concession, en profondeur à la ligne seigneuriale, d'un côté à Honoré Duguay, d'autre côté à un nommé Joutras—en bois debout.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le CINQUIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le six février prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Sheriff's Office,
Sorel, 1er octobre 1873. Sorel, 1st October, 1873.
[Première publication, 4 octobre 1873.] 3591 2

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } MOSES E. HART, Plaintiff; against
No. 1362. } PIERRE TESSIER, Defendant,
and A. Germain, esquire, advocate, distracting, to
wit :

1. A lot of land being the north west half of lot number fifty-six, situate and being in the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the fief and seigniorie of Courval, in the south-west concession of the Côte Saint Michel, containing one arpent and a half in front by the depth there may be; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the river Saint Francis or the seigniorial line aforesaid, on one side, to the south-east, by the other part of said lot number fifty-six, and on the other side, to the north-west, by lot number fifty-five—circumstances and dependancies.

2. A lot of land situate in the parish of Saint Zéphirin de Courval aforesaid, in the south-west concession of the Côte Saint Michel, measuring three arpents in front by twenty arpents, more or less, in depth; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the seigniorial line, on one side by Honoré Duguay, and on the other side by one Joutras—covered with standing timber.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at ONE o'clock in the afternoon. Said Writ returnable the sixth day of February next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 1st October, 1873. Sorel, 1st October, 1873.
[First published, 4th October, 1873.] 3592

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } HENRY AYLMER, de la
No. 41. } Cité de Bath, dans cette
partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, major général dans l'artillerie royale de Sa Majesté, Demandeur; contre la compagnie dite "THE MILL VALE BARK EXTRACT CO PANY," corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires dans le canton de Melbourne, dans le district de Saint-François, Défenderesse, à savoir :

Tous les droits, titres et privilèges et intérêts de la dite Défenderesse, par et en vertu du bail emphytéotique en date du dixième jour de juillet dix-huit cent soixante-douze, consenti par l'honorable Henry Aylmer Esq., et Henry L. Aylmer, écuyer, à la dite Défenderesse, passé devant Lewis A. Hart, notaire public, à Montréal, lesquels droits elle a sur cette certaine étendue de terre située dans le dit canton de Melbourne, étant partie du lot numéro dix-sept dans le septième rang des lots situés dans le dit canton, contenant un acre et trois-quarts en superficie, bornée en front par *Salmon Creek*, en arrière et des deux côtés par Robert Duff ou ses représentants, et aussi toutes les bâtisses sus-érigées, aussi les machines et meubles à demeure fixe appartenant à la Défenderesse, et nécessaires pour manufacturer l'extrait d'écorce de pruche.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Richmond,

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of St. Francis.

Saint Francis, to wit : } HENRY AYLMER, of the
No. 41. } city of Bath, in that
part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, major general in Her Majesty's Royal Artillery, Plaintiff; against THE MILL VALE BARK EXTRACT COMPANY, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the township of Melbourne, in the district of Saint Francis, Defendants, to wit :

All the right, title and interest of the said defendants, under and in virtue of the emphyteutic lease, dated the tenth day of July one thousand eight hundred and seventy-two, from the honorable Henry Aylmer, junior, and Henry L. Aylmer, esquire, to the said Defendants, passed before Lewis A. Hart, notary public, at Montreal, in and to that certain tract or parcel of land, situate in the said township of Melbourne, being part of the lot number seventeen, in the seventh range of lots in the said township, containing one and three fourths acres in superficies, bounded in front by the Salmon Creek, in rear and on both sides by Robert Duff or his representatives—and also all the buildings thereon erected, and also the machinery and fixtures belonging to the Defendants therein, necessary for the purposes of manufacturing hemlock, bark extract.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of

dans le village de Richmond, dans le dit district, le TRENTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 24 novembre 1873. 4347
[Première publication, 29 novembre, 1873.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } HENRY P. ADAMS,
No. 872. } écuyer, marchand, de
la cité de New-York, dans les Etats de New-York, un
des Etats-Unis de l'Amérique, Demandeur ; contre
les terres et tènements de THE GOLCONDA GOLD
COMPANY, corps politique dûment incorporé et existant
en vertu des lois de l'Etat de New-York susdit,
et ayant sa principale place d'affaires dans le canton
d'Ascot, dans le district de Saint-François, Défendesse,
à savoir :

Premièrement.—La moitié est du lot numéro trois
dans le treizième rang des lots situés dans le dit canton
d'Ascot.

Deuxièmement.—La moitié est de la moitié est du
lot numéro deux, dans le dit treizième rang d'Ascot.

Troisièmement.—La moitié ouest de la moitié est du
lot numéro deux, dans le dit treizième rang d'Ascot.

Quatrièmement.—La moitié ouest de la moitié est
du lot numéro un, dans le dit treizième rang d'Ascot,
contenant en tout deux cent cinquante acres de terre,
plus ou moins—ensemble les bâtisses sus-érigées et
améliorations faites.

Pour être vendues à la folle enchère, aux frais et
dépens de E. Frank Adams, mineur, de la dite cité de
New-York, l'adjudicataire, au bureau d'enregistre-
ment de la division d'enregistrement de Sherbrooke,
dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district, le
VINGT-DEUXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable
le premier jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 25 novembre 1873. 4369
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } NAZAIRE GOSSELIN,
No. 827. } cultivateur, du can-
ton de Windsor, dans le district de Saint-François,
Demandeur ; contre les terres et tènements de DA-
MASE GOSSELIN, cultivateur, ci-devant du canton
de Windsor, dans le dit district, et maintenant absent
dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, à savoir :

Partie du lot numéro vingt-six, dans le quinzième
rang des lots situés dans le dit canton de Windsor,
ayant deux acres de front, sur toute la profondeur du
lot, borné d'un côté par la terre d'un nommé Ball,
et de l'autre côté par la terre du demandeur, à une
extrémité par la rivière Saint-François, et à l'autre
extrémité par la ligne entre le quatrièze et quin-
zième rang, et contenant cinquante acres de terre,
plus ou moins—avec les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la
division d'enregistrement du comté de Richmond,
dans le village de Richmond, dans le dit district, le
TRENTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
huitième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 24 novembre 1873. 4349
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } BENJAMIN WALTON,
No. 1770. } Entrepreneur et ven-
deur d'ardoise de la cité de Toronto, dans la province
d'Ontario, Demandeur ; contre les terres et tènements
de LA COMPAGNIE D'ARDOISE DE MEL-
BOURNE, corps politique et dûment incorporé, et
ayant sa principale place d'affaires dans les cité et
district de Montréal, Défendesse, à savoir :

Premièrement. Ces étendues de terre sises et situées
dans le canton de Melbourne, dans le district de Saint-

Richmond, in said district, on the THIRTIETH day
of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.
The said Writ returnable on the thirtieth day of April
next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 24th November, 1873. 4348
[First published, 29th November 1873.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court

Saint Francis, to wit : } HENRY P ADAMS, of the
No. 872. } city of New York, in the
State of New York, one of the United States of America,
esquire, merchant, Plaintiff ; against the lands
and tenements of the GOLCONDA GOLD COMPANY,
a body politic and corporate duly incorporated and
existing under and by virtue of the laws of the State
of New York aforesaid, and having its principal office
and place of business in the township of Ascot, in the
district of Saint Francis, Defendants, to wit :

Firstly.—The east half of the lot number three, in
the thirteenth range of lots in the said township of
Ascot

Secondly.—The east half of the east half of the lot
number two, in the said thirteenth range of Ascot.

Thirdly.—The west half of the east half of the lot
number two, in said thirteenth range of Ascot.

Fourthly.—The west half of the east half of the lot
number one, in said thirteenth range of Ascot, con-
taining in all two hundred and fifty acres of land,
more or less—with all the buildings and improve-
ments thereon erected and made.

To be sold at the folle enchère, costs and charges of
E. Frank Adams, of the said city of New York, miner,
the adjudicataire, at the registry office of the registra-
tion division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke,
in said district, on the TWENTY-SECOND day of
DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable on the first day of
March next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 25th November, 1873. 4370
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court, for the District of Saint Francis.

Saint-François, to wit : } NAZAIRE GOSSELIN, of
No. 827. } the township of Windsor,
in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ;
against the lands and tenements of DAMASE GOS-
SELIN, heretofore of the said township of Windsor,
in the said district, farmer, and now absent in the
United States of America, Defendant, to wit :

Part of the lot number twenty-six in the fifteenth
range of lots in the said township of Windsor, being two
acres in front by the whole depth of the lot ; bounded
on one side by the land of one Ball, and on the other
side by the land of the plaintiff, on one end by the
river Saint Francis, and on the other by the line
between the fourteenth and fifteenth ranges, and con-
taining fifty acres of land, more or less,—with the im-
provements thereon.

To be sold at the registry office of the registration
division of the county of Richmond, in the village of
Richmond, in said district, on the THIRTIETH day
of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.
The said writ returnable on the eighth day of April
next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 24th November, 1873. 4350
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—From the district of Montreal.

Saint-François, to wit : } BENJAMIN WALTON, of
No. 1770. } the city of Toronto, in
the province of Ontario, contractor and dealer in slate,
Plaintiff ; against the lands and tenements of THE
MELBOURNE SLATE COMPANY, a body politic and
corporate, duly incorporated and having its principal
place of business in the city and district of Montreal,
Defendants, to wit :

Firstly. Those certain tracts or parcels of land si-
tuate and being in the township of Melbourne, in the

François, connue comme le quarré d'ardoise de Melbourne, et comprenant la moitié nord-est de la moitié nord-est du lot numéro vingt-deux, dans le cinquième rang des lots situés dans le dit canton de Melbourne, et les lots numéros vingt-un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre, dans le sixième rang du dit canton de Melbourne, et le lot numéro vingt-un, et la moitié sud-ouest du lot numéro vingt-deux, dans le septième rang du dit canton, et les étendues suivantes de la moitié nord-est du lot numéro vingt-deux, dans le dit septième rang de Melbourne, à savoir: environ un demi acre d'icelui, borné en front par la rivière Saint-François, au nord par le lot numéro vingt-un, en arrière et au sud par James Golden, père, ou ses représentants, environ six acres d'icelui, étant en partie le chemin qui conduit au dit quarré, et s'étendant du dit chemin jusqu'au lot numéro vingt-un, aussi environ un acre et trente-deux perches quarrés d'icelui, et une autre partie d'icelui contenant environ vingt-cinq acres, comprenant le chemin sur le dit lot numéro vingt-deux, les dites deux dernières parties telles que décrites au long dans un procès-verbal et sur un plan d'exploration d'icelles, fait par Frederick C. Cleve, arpenteur provincial, le quinzième jour de juillet, dix-huit cent soixante-neuf, déduction faite de la terre décrite dans l'acte de vente, par James Golden, au dit demandeur, le vingt-un de mai, dix-huit cent soixante, passé devant Napier et collègue, notaires, et dûment enregistré—ensemble toutes les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dites étendues.

Deuxièmement. Une partie du lot numéro cinq, dans le quinzième rang des lots situés dans le canton de Cleveland, dans le dit district de Saint-François, contenant environ trois acres et deux vergées de terre, borné vers le sud-ouest à la rivière Saint-François, vers le nord-est au chemin de fer le Grand-Tronc, et vers le nord-est à la terre de Thomas Steel,—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le district de Saint-François, le CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherif.
Shérbrooke, 29 septembre 1873. 3563. 2
[Première publication, 4 octobre 1873.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint-François, à savoir: } LA BANQUE DES CAN-
No. 48. } TONS DE L'EST,
corps politic incorporé, ayant sa principale place d'affaires en la ville de Sherbrooke, dans le dit district, Demanderesse; contre les terres et tenements de HAMILTON GIBERSON, du canton de Barnston, dans le dit district, commerçant, et autres. Défendeurs, à savoir: comme appartenant au dit Hamilton Giberson.

Premièrement.—Une certaine partie ou portion du lot numéro dix-sept, dans le premier rang des lots du canton de Barford, dans le dit district, borné et décrit comme suit: commençant à trente-cinq perches au nord de la ligne de la province, courant au nord sur la ligne est du dit lot jusqu'à onze perches des chemins de la frontière et de Coaticook, de là courant à l'ouest, trente-deux perches, jusqu'à un point qui se trouve à neuf perches des dits chemins, de là courant au nord jusqu'aux dits chemins, de là courant à l'ouest du côté sud du dit chemin, de là suivant la rive est de la rivière jusqu'à un point qui est à trente-cinq perches de la dite ligne de la province, de là courant vers l'est au point de départ, contenant soixante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus érigées et tout ce qui y appartient.

Secondement.—Une certaine partie du dit lot numéro dix-sept, dans le premier rang de Barford, décrit comme suit: Etant deux acres de terre situés au côté sud du chemin de Coaticook et de la frontière, commençant à la ligne est du dit lot, et courant vers l'ouest trente-deux perches le long du côté sud du dit chemin, de là vers le sud, neuf perches, de là vers l'est jusqu'à la ligne est du dit lot, à un point qui se trouve à onze perches au sud du dit chemin, de là

district of Saint Francis, known as the Melbourne slate quarry, and comprising the north-east half of the north-east half of the lot number twenty-two in the fifth range of lots in the said township of Melbourne, and the lots numbers twenty-one, twenty-two, twenty-three and twenty-four, in the sixth range of the said township of Melbourne, and the lot number twenty-one, and the south-west half of the lot number twenty-two, in the seventh range of the said township, and the following portions of the north-east half of lot number twenty-two, in the said seventh range of Melbourne, to wit, about half an acre thereof bounded in front by the river Saint Francis, on the north by lot number twenty-one, in the rear, and on the south by James Golden, senior, or his representatives, about six acres thereof being in part the road leading to said quarry, and extending from said road to lot number twenty-one, also about one acre and thirty-two square perches thereof, and another portion thereof containing about twenty-five acres including the road on said lot number twenty-two, said last two portions as at length described in a *procès-verbal* and plan of the survey thereof made by Frederick C. Cleve, provincial land surveyor, on the fifteenth day of July eighteen hundred and sixty-nine, deduction being made of the land described in the deed of sale from James Golden to said Plaintiff of May the twenty-first, eighteen hundred and sixty, passed before Napier and colleague, notaries, and duly registered—*together with all the buildings and improvements on the said parcels of land erected and made.*

Secondly. A portion of the lot number five, in the fifteenth range of lots in the township of Cleveland, in the said district of Saint-François, containing about three acres and two rods of land; bounded towards the south-west by the river Saint-François, towards the north-east by the Grand Trunk Railway, and towards the north-east by the land of Thomas Steel—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the village of Richmond in said district of Saint Francis, on the FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 29th September, 1873. 3564
[First published, 4th October, 1873.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit: } THE EASTERN TOWN-
No. 48. } SHIPS BANK, a body politic and corporate, having their chief place of business, at the town of Sherbrooke, in said district, Plaintiffs; against the lands and tenements of HAMILTON GIBERSON, of the township of Barnston, in said district, trader, and others. Defendants, to wit: as belonging to the said Hamilton Giberson.

Firstly.—A certain part or portion of the lot number seventeen in the first range of lots in the township of Barford, in said district, bounded and described as follows: commencing thirty-five rods north of the Provincial line, running north on the east line of the said lot, up to eleven rods of the boundary and Coaticook roads, thence running westerly thirty-two rods to a point nine rods from the said roads, thence running north to the said roads, thence running westerly on the south side of the said road, thence following the east bank of the river, to a point thirty-five rods from the said Provincial line, thence running easterly to the place of beginning, containing sixty acres of land, more or less—with the buildings and appurtenances thereunto belonging.

Secondly.—A certain other part or portion of said lot number seventeen, in the first range of Barford, described as follows: being two acres of land on the south side of the Coaticook and Boundary road, commencing at the east line of said lot, thence running westerly along the south side of said road, thirty-two rods, thence southerly nine rods, thence easterly to the east line of said lot, to a point eleven rods south of said road, thence northerly to the place of beginning—

vers le nord au point de départ—avec toutes et chacune des bâtisses sus érigées et tout ce qui y appartient.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de février prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Sherbrooke, 8 octobre 1873. 3661 2
[Première publication, 11 octobre 1873.]

with all and every the buildings and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of February next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sherbrooke, 8th October, 1873. 3662
[First published, 11th October, 1873.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERTAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } **FRANÇOIS BOUR-**
No. 2166. } **GAULT et JULIEN**
CLOUTIER, Demandeurs; contre **CELESTIN RO-**
CHELEAU, Défendeur, savoir:

Un emplacement situé dans le village d'Actonvale, paroisse de Saint-André d'Acton, au nord de la rue Market, contenant cinquante-quatre pieds de front sur soixante-et-quinze pieds de profondeur, tenant en front à l'est à la dite rue, en profondeur à Jérémie Morier, au nord à Euchariste Dulmen, et au sud à Ferdinand Dagenais—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu à Saint-Liboire au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, le DIX-SEPT DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Writ rapportable le trente décembre prochain.

L. TACHE, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 13 août 1873. 3019 3
[Première publication, 16 août 1873.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir: } **CHARLES S. WATSON** et
No. 612. } **autres**, Demandeurs; contre
JOSEPH FRECHETTE, Défendeur, à savoir:

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Césaire, au sud de la rivière Yamaska, d'un demi arpent de large sur un arpent de profondeur, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à une rue, d'un côté à une route et d'autre côté au sud, à François Xavier Dussault, avec un moulin à scier (sans les scies), une boutique, deux maisons et une grange dessus construites; avec tous les droits au pouvoir d'eau faisant mouvoir le dit moulin suivant acte devant Mre C. Pepin, notaire, le dix octobre mil huit cent soixante-et-dix; lequel terrain est grevé d'une rente constituée de neuf piastres par année due aux représentants de feu Augustin Sansoucis.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, le VINGT-QUATRE DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Writ rapportable le quatorze janvier prochain.

L. TACHÉ, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 19 août 1873. 3053 3
[Première publication, 23 août 1873.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } **FRANÇOIS BOUR-**
No. 2166. } **GAULT et JULIEN**
CLOUTIER, Plaintiffs; against **CELESTIN ROCHE-**
LEAU, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the village of Actonvale, parish of Saint-André of Acton, on the north side of Market street, containing fifty four feet in front by seventy-five feet in depth, joining in front on the east side the said street, in rear Jérémie Morier, on the north, Euchariste Dulmen, and on the south, Ferdinand Dagenais—with one house thereon erected.

To be sold at Saint-Liboire, in the registry office, of the county of Bagot, the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the thirtieth day of December next.

L. TACHE, Sheriff.
Sheriff's Office, St. Hyacinthe, 13th August, 1873. 3020
[First published, 16th August, 1873.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montréal.

Montréal, to wit: } **CHARLES S. WATSON** and
No. 612. } **others**, Plaintiffs; against **JO-**
SEPH FRECHETTE, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the parish of Saint-Césaire, on the south side of the Yamaska river, of one half arpent in breadth by one arpent in depth; joining in front the Yamaska river, in rear one street, on one side a by-road, and on the other side, towards the south, François-Xavier Dussault—with one saw mill (without the saws), one shop, two houses and one barn thereon erected; with all the rights to the water power working the said mill, according to a deed before C. Pepin, notary, bearing date the tenth October, eighteen hundred and seventy; the said lot of land subject to a constituted rent of nine dollars yearly, due to the representatives of the late Augustin Sansoucis.

To be sold, at the church door of the parish of Saint-Césaire, the TWENTY-FOURTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock before noon. Writ returnable on the fourteenth of January next.

L. TACHE, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 19th August, 1873. 3054
[First published, 23rd August, 1873.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure.

District de Terrebonne, } **WILFRID PREVOST**,
à savoir: No. 214. } **W**ilfrid, écuyer, avocat, de
Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne,
Demandeur; vs. **FRANÇOIS XAVIER SYRE**, culti-
vateur, de la paroisse de Sainte-Scholastique, dans le
dit district, Défendeur.

Les dites terres et tenements décrits dans la cédule marquée B annexée au dit bref, et saisis sur le dit défendeur par le shérif du district de Terrebonne, le neuf novembre mil huit cent soixante-et-douze, comme suit, savoir :

3. Un lot de terre sis et situé au sud de La Belle-Rivière, dans la paroisse de Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne, contenant seize perches de front sur six arpents de profondeur, borné en front par le chemin de front, en arrière par Antoine Campeau, d'un côté par la terre ci-après décrite, et de l'autre côté par André Gratton, junior—sans bâtisses.

4. Une autre terre sise et située au même lieu, contenant six perches de front sur six arpents de profondeur, bornée à un bout par le dit Antoine Campeau, à l'autre bout par la Côte Saint-Henri, d'un côté par la terre ci-haut en second lieu décrite, (au procès-verbal de saisie, maintenant vendue à Antoine Jolie,) et de l'autre côté par le dit Gratton—sans bâtisses.

5. Une terre à bois sise et située dans le domaine, dans la paroisse de Saint-Canut, dit district, contenant trois-quarts d'arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, borné en front par les terres de Saint-Simon, en arrière par Les Messieurs, d'un côté par Benjamin Cabana, et de l'autre côté partie par Sévère Rochon, partie par les héritiers Dumoulin, et partie par Joseph Gratton.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Scholastique, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, }
Sainte-Scholastique, 20 novembre 1873. } 4353
[Première publication, 29 novembre 1873.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Terrebonne.
Province de Québec, } **JOSEPH LEFEBVRE DE**
District de Terrebonne, } **BELLEFEUILLE**,
à savoir: No. 64. } **J**oseph, écuyer, de Saint-Eustache,
dans le district de Terrebonne, et autres, Demandeurs;
vs. **PATRICK McCLINSHEA**, junior, ci-devant culti-
vateur de l'augmentation de la seigneurie des Mille-
Isles, district de Terrebonne, maintenant commerçant
de Montréal, district de Montréal, Défendeurs.

Une terre située dans la côte Saint-Eustache ouest, dans l'augmentation de la seigneurie des Mille-Isles, dans le district de Terrebonne, contenant en superficie environ quatre-vingt-trois arpents et soixante-et-quinze perches, tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière aux terres de la côte Sainte-Marguerite, d'un côté à James Kennedy ou représentant, et de l'autre côté à la veuve Félix Murphy ou représentant—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église anglicane, de la seigneurie des Mille-Isles, district de Terrebonne,

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

From the Superior Court.

District of Terrebonne, } **WILFRID PREVOST**,
to wit: No. 214. } **W**ilfrid, Esquire, advocate, of
Sainte Scholastique, district of Terrebonne, Plaintiff;
vs. **FRANÇOIS-XAVIER SYRE**, farmer, of the parish
of Sainte Scholastique, district aforesaid, Defendant.

The said lands and tenements being described in the schedule marked B annexed to the said writ, and seized on the defendant aforesaid by the sheriff of the district of Terrebonne, on the ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy-two, as follows, to wit :

3. A lot situate to the south of La Belle Rivière, in the parish of Sainte Scholastique, district of Terrebonne, containing sixteen perches in front by six arpents in depth; bounded in front by the front road, in rear by Antoine Campeau, on one side by the property hereinafter described, and on the other side by André Gratton, junior—no buildings.

4. Another land situate at the same place, containing sixteen perches in front by six arpents in depth; bounded at one end by the said Antoine Campeau, at the other by La Côte Saint-Henri, on one side by the lot hereinafter described, (on the *procès-verbal* of seizure, now sold to Antoine Jolie), and on the other side by the said Gratton—without buildings.

5. A woodland situate in the domain, in the parish of Saint Canut, district aforesaid, containing three quarters of an arpent in front by twenty-eight arpents in depth; bounded in front by the lands of Saint Simon, in rear by Les Messieurs, on one side by Benjamin Cabana, and on the other side partly by Sévère Rochon, partly by the heirs Dumoulin and partly by Joseph Gratton.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Scholastique, on the TWENTY-THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of December next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, }
Sainte Scholastique, 20th November, 1873. } 4354
[First published, 29th November, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the District of Terrebonne.
Province of Québec, } **JOSEPH LEFEBVRE DE**
District of Terrebonne, } **BELLEFEUILLE**, es-
To wit: No. 64. } **J**oseph, Esquire, of Saint Eustache, in
the district of Terrebonne, and others, Plaintiffs; vs.
PATRICK McCLINSHEA, junior, heretofore farmer,
of the gore of the seigniorie of Mille Isles, district of
Terrebonne, now trader, of Montreal, district of Mon-
treal, Defendant.

A land situate in the côte Saint Eustache ouest, in the gore of the seigniorie of Mille Isles, in the district of Terrebonne, containing in extent about eighty-three arpents and seventy-five perches; bounded in front by the front road of the said côte, in rear by the lands of the côte Sainte Marguerite, on one side by James Kennedy or representatives, and on the other side by Mrs. widow Felix Murphy or her representatives—without buildings thereon erected.

To be sold at the anglican church door of the seigniorie of Mille Isles, district of Terrebonne, on the

le VINGT-SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de decembre prochain

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 18 août 1873. 3047 3
[Première publication, 23 août 1873.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le District de Terrebonne.
Province de Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District de Terrebonne, } BELLEFEUILLE,
à savoir: No. 63. } écuyer, de Saint-Eustache,
dans le district de Terrebonne, et autres, Demandeurs;
vs. PATRICK McCLINSHEA, cultivateur, de l'aug-
mentation de la seigneurie des Mille-Isles, dans le dit
district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située dans la côte Saint-Eustache, dans l'augmentation de la seigneurie des Mille-Isles, dans le district de Terrebonne, contenant en superficie environ quatre-vingt-trois arpents et soixante-et-quinze perches; tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière aux terres de la côte Sainte-Marguerite, d'un côté à Michael Healy ou représentants, et de l'autre côté à la veuve Félix Murphy ou représentants—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église anglicane de la seigneurie des Mille-Isles, district de Terrebonne, le VINGT-SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de decembre prochain.

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 18 août 1873. 3045 3
[Première publication, 23 août 1873.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le District de Terrebonne.
Province de Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District de Terrebonne, } DE BELLEFEUILLE,
à savoir: No. 68. } écuyer, de Saint-Eustache,
dans le district de Terrebonne, et autres, Demandeurs; contre WILLIAM RYAN, cultivateur, de l'augmentation de la seigneurie des Mille-Isles, district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située dans la concession de la nouvelle côte Sainte-Marguerite, dans l'augmentation de la seigneurie des Mille-Isles, dans le district de Terrebonne, contenant en superficie environ cent huit arpents, tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière à la ligne seigneuriale, d'un côté à David Hammond ou représentant, et de l'autre côté à John Karr ou représentant—avec une maison, grange et écurie dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église anglicane de la seigneurie des Mille-Isles, district de Terrebonne, le VINGT-SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trente-et-unième jour de decembre prochain.

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 18 août 1873. 3049 3
[Première publication, 23 août 1873.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 27 novembre 1873.

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, a bien voulu faire les nominations suivantes :

Louis Zéphirin Joncas, écuyer, de la Grande Rivière, pour être greffier de la cour de magistrat du comté de Gaspé, siégeant à Grande Rivière.

Joseph Octave Mailhot, écuyer, de Saint-Jean Deschailions, pour être greffier de la cour de magistrat, siégeant à Saint-Jean Deschailions, pour le comté de Lotbinière.

N. P. Massicotte, écuyer, de Sainte-Geneviève de Batiscan, pour être greffier de la cour de magistrat pour le comté de Champlain.

Hilaire Hurteau, écuyer, de Saint-Lin, pour être greffier de la cour de magistrat pour le comté de L'Assomption, siégeant à Saint-Lin.

TWENTY-SIXTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the thirty-first day of December next

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Shérif.
Sainte Scholastique, 18th August, 1873. 3048
[First published, 23rd August, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the District of Terrebonne.
Province of Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District of Terrebonne, } BELLEFEUILLE, es-
To wit: No. 63. } quire, of Saint Eustache, in
the district of Terrebonne, and others, Plaintiffs; vs. PATRICK McCLINSHEA farmer, of the gore of the seigniorly of Mille Isles, district of Terrebonne, Defendant.

A land situate in the côte Saint Eustache ouest, in the gore of the seigniorly of Mille Isles, in the district of Terrebonne, containing in extent about eighty-three arpents and seventy-five perches; bounded in front by the front road of the said côte, in rear by the lands of the côte Sainte Marguerite, on one side by Michael Healy or representatives, and on the other side by Mrs. widow Felix Murphy or her representatives—without buildings thereon erected.

To be sold at the anglican church door of the seigniorly of Mille Isles, district of Terrebonne, on the TWENTY-SIXTH day of DECEMBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the thirty-first day of December next.

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Shérif.
Sainte Scholastique, 18th August, 1873. 3046
[First published, 23rd August, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the District of Terrebonne.
Province of Québec, } JOSEPH LEFEBVRE DE
District of Terrebonne, } BELLEFEUILLE, es-
to wit: No. 68. } quire, of Saint Eustache, in
the district of Terrebonne, and others, Plaintiffs; vs. WILLIAM RYAN, farmer, of the gore of the seigniorly of Mille Isles, district of Terrebonne, Defendant.

A land situate in the concession of the new côte Sainte Marguerite, in the gore of the seigniorly of Mille Isles, in the district of Terrebonne, containing in extent about one hundred and eight arpents; bounded in front by the front road of the said côte, in rear by the seigniorial line, on one side by David Hammond or representatives, and on the other side by John Karr or representatives—with a house, barn and shed thereon erected.

To be sold, at the anglican church door of the seigniorly of Mille Isles, district of Terrebonne, on the TWENTY-SIXTH day of DECEMBER next, at NOON. Said Writ returnable the thirty-first day of December next.

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Shérif.
Sainte Scholastique, 18th August, 1873. 3050
[First published, 23rd August, 1873.]

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 27th November, 1873.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR in council, has been pleased to make the following nominations :

Louis Zéphirin Joncas, esquire, of Grand River, to be clerk of the magistrate's court for the county of Gaspé, sitting at Grand River.

Joseph Octave Mailhot, esquire, of Saint Jean Deschailions, to be clerk of the magistrate's court, sitting at Saint Jean Deschailions, for the county of Lotbinière.

N. P. Massicotte, esquire, of Sainte Geneviève de Batiscan, to be clerk of the magistrate's court for the county of Champlain.

Hilaire Hurteau, esquire, of Saint Lin, to be clerk of the magistrate's court for the county of L'Assomption, sitting at Saint Lin.

Joseph A. Lebel, écuyer, de l'Anse aux Griffons, pour être coroner conjoint pour le comté de Gaspé.
4423

Demande au Parlement.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte incorporant une compagnie à fonds social devant être appelée «The Ottawa Iron and Steel Manufacturing Company (en commandite)», pour manufacturer le fer et l'acier et ces ouvrages en fer et en acier, et pour construire de tels chemins, et pour faire tels ouvrages et machineries, et pour posséder tels biens immeubles qui peuvent être nécessaires pour les fins d'une telle compagnie.

ROBERT CASSELS, Fils,
Solliciteur des Requérents
Ottawa, 27 novembre 1873. 4415

Avis Divers.

Avis est par le présent donné, que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demandera faite à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, par Elie Martineau, marchand de bois, Louis Fontaine, marchand, Jean Elie Martineau, marchand de fer, Jean Louis Martineau, marchand de fer, et Joseph Alfred Martineau, machiniste, tous de la cité de Québec, pour obtenir des lettres patentes en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, les incorporant sous le nom collectif de "Manufacture Martineau de Québec."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est pour scier, planer et faire toutes sortes d'ouvrage en bois.

Les opérations seront poursuivies dans le district de Québec, et la principale place d'affaire sera dans la cité de Québec.

Le fonds social est de seize mille piastres.

Le nombre d'actions est de quarante, et le montant de chaque action est de quatre cents piastres.

Les dits Elie Martineau, Louis Fontaine, et Jean Elie Martineau, tous résidants en Canada, et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la compagnie.

LS. LECLERC,
Notaire, pour les requérants.
Québec, 11 septembre 1873. 3375

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Comté de Champlain.

Dans l'affaire de Joseph Cleophas Tessier, marchand, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en la dite paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dans la demeure du failli, mardi, le neuvième jour du mois de décembre prochain (1873), à deux heures P. M., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

N. GAGNON,
Syndic provisoire.
Notre-Dame de la Visitation de
Champlain, 24 novembre 1873. 4417

Joseph A. Lebel, esquire, of Anse aux Griffons, to be joint coroner for the county of Gaspé.
4424

Application to Parliament.

NOTICE is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act incorporating a joint stock company to be called «the Ottawa Iron and Steel Manufacturing Company (limited)», for the purpose of manufacturing iron, steel, and iron and steel workings, and for building and erecting such roads, works and machinery, and holding such real estate as may be required for the purposes of such company.

ROBERT CASSELS, Jr.,
Solicitor for Applicants.
Ottawa, 27th November, 1873. 4416

Misellaneous Notices.

Notice is hereby given, that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor, by Elie Martineau, timber merchant, Louis Fontaine, merchant, Jean Elie Martineau, hardware merchant, Jean Louis Martineau, hardware merchant, and Joseph Alfred Martineau, machinist, all of the city of Québec, for letters-patent, under the Joint Stock Companies incorporation Act, to incorporate them under the corporate name of the "Manufacture Martineau de Québec."

The object for which incorporation is sought, is for sawing, planing and doing all kinds of work in wood.

The operation are to be carried on in the district of Québec, with a chief place of business in the city of Québec.

The capital stock of the company is sixteen thousand dollars.

The number of shares is of forty, and the amount each share, of four hundred dollars.

The said Elie Martineau, Louis Fontaine and Jean Elie Martineau, all resident in Canada and subjects of Her Majesty, are to be the first directors of the Company.

LS. LECLERC,
Notary for Applicants.
Quebec, 11th September, 1873. 3376

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS

Canada,
Province of Quebec,
District of Three Rivers,
County of Champlain.

In the matter of Joseph Cleophas Tessier, of the parish of Sainte Anne de la Pérade, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in the said parish of Sainte Anne de la Pérade, at his place of residence, on tuesday, the ninth day of December next (1873), at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

N. GAGNON,
Interim Assignee.
Notre-Dame de la Visitation de
Champlain, 24th November, 1873. 4418

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Higginson, de Buckingham, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens ; les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, dans Buckingham susdit, mardi, le 9ème jour de décembre prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. BOURGEAU,
Syndic provisoire. 4425

Aylmer, 26 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Martin, failli.

Je, soussigné, N. Tétreau, du village de Hull, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

N. TETREAU,
Syndic. 4427

Hull, 26 novembre 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Schombier et Guimond, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions, jusqu'au seizième jour de décembre prochain, après lequel les dividendes seront payés.

OCT. OUELLETTE,
Syndic. 4429

Plessisville de Somerset, 27 novembre 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Higginson, of Buckingham, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business in Buckingham aforesaid, tuesday, the 9th day of December next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. BOURGEAU,
Interim Assignee. 4426

Aylmer, 26th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Martin, an Insolvent.

I, the undersigned, N. Tétreau, of the village of Hull, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

N. TETREAU,
Assignee. 4428

Hull, 26th November, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Schombier and Guimond, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the sixteenth day of December next, after which dividend will be paid.

OCT. OUELLETTE,
Assignee. 4433

Plessisville de Somerset, 27th November, 1873.

The first part of the report is devoted to a general description of the country, its position, and its resources. It is followed by a detailed account of the various industries and occupations of the people. The report then proceeds to a description of the climate, the soil, and the natural productions of the country. The last part of the report is devoted to a description of the government, the laws, and the customs of the people.